LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex. Tél. : Rideau 736. "DIEU ET MON DROIT." JULES TREMBLAY, rédacteur.

2IÈME ANNÉE. No. 6. JOURNAL HEBDOMADAIRE.--ABONNEMENT, $1.00. (Strictement payable d'avance.) OTTAWA, 4 JUILLET 1913

Ouvrons les yeux

ON NE PEUT NIER qu'il existe aujourd'hui, à Ottawa, des Franco-Canadiens dont le temps se dépense, depuis quelques mois surtout, à contrecarrer par des moyens cachés le travail fait par les militants de la lutte raisonnée en faveur de l'enseignement français à l'école. Ces hommes, dont le hasard aveugle fut le premier pavois, trompent à la fois le gouvernement, leurs compatriotes, et jusqu'aux membres du Clergé, qu'ils voudraient entraîner dans des revendications inutiles et même dangereuses pour la cause. Ils ont un souci unique: empêcher l'entente afin de promouvoir leurs intérêts de sébile et mousser leurs candidatures probables aux prochaines élections provinciales. Dans la même catégorie doivent entrer ceux qui multiplient comme à plaisir les obstacles dans les négociations actuelles, pour donner un semblant de raison à la permanence de corps sémi-publics qui tomberont d'eux-mêmes dès que la solution du litige sera trouvée; car alors les gros sous prélevés sur la bonne foi naïve des souscripteurs décroîtront dans des proportions ruineuses.

Il y a pourtant, dans cette querelle bilingue, un terrain d'entente pour tous les gens éclairés, du moment qu'on ne cherche pas à déplacer la question, et qu'on ne tente pas d'introduire dans la discussion des arguments qui ne touchent ni de près, ni de loin à l'enseignement français ou à l'enseignement du français.

Les commissaires d'écoles et les officiers supérieurs du ministère étaient en bonne voie de se comprendre, sur les points principaux, il y a une trentaine de jours. La solution semble être à l'heure présente plus problématique que jamais, parce que des intéressés ont sciemment tout embrouillé à Toronto comme dans la Province, en faisant agir les influences occultes dont ils disposent.

L'un des grands sujets de division est l'inspectorat. Nous connaissons à Ottawa un candidat acceptable à tous les points de vue, qui pourrait parfaitement prendre charge des écoles séparées de la ville, avec les mêmes privilèges que l'inspecteur Putman possède à l'endroit des écoles publiques. Ce candidat n'est ni Irlandais ni Français, et l'obstacle primitif rencontré par les deux races qui se partagent les écoles catholiques disparaît. Connaissant parfaitement les deux langues courantes du pays, il aurait tous les titres à la nomination mais il est loin de tenir le poste que nous voudrions lui voir occuper.

Des deux côtés il y a eu opposition dès qu'ils s'est agi d'inspecteurs irlandais catholiques ou canadiens français catholiques; c'est de cette dissension qu'est venue la nomination d'inspecteurs protestants. Il suffit d'envisager la situation comme elle doit l'être pour voir clair, et il n'est pas nécessaire d'aller se faire éconduire à Toronto ou d'écouter aux portes d'assemblées pour savoir où gît le petit secret si cher aux protagonistes du bruit quand même.

Il s'agit d'abord de sauvegarder l'enseignement de notre langue maternelle à nos enfants. La circulaire 17 l'abolissait en le rendant impossible, et elle lui substituait un système par lequel aucun élève ne pouvait apprendre à lire et à écrire correctement l'une ou l'autre langue.

Si le gouvernement d'un côté consentait à reviser sa loi de façon à la rendre logique, et si de l'autre la Commission se considérait satisfaite des réformes soumises, nous ne voyons pas pourquoi l'on viendrait jeter dans la conférence une foule de sujets abstraits dont on ne définit pas la portée présente ou future, et dont l'obscurité de termes est telle qu'il est impossible d'en saisir la signification.

Certaines gens n'ont jamais été capables de dire exactement ce qu'il aurait fallu statuer pour les satisfaire.

Il est temps de les reléguer au dernier plan, si l'on ne veut pas que toute la question retombe dans la marasme de 1912, où elle restera pendant des années sans espoir de règlement.

L'âme dirigeante de la lutte, M. Samuel Genest, n'est peut-être pas secondé comme il devrait l'être. Au contraire, on commence à suspecter sa conduite et à craindre qu'il n'amène trop tôt une trêve acceptable. Après avoir risqué son gagne-pain, après avoir sacrifié son temps, sa santé et jusqu'à son argent à des démarches difficiles et harrassantes, c'est bien le moins qu'il soit accusé maintenant de quelque lâcheté. C'est la récompense ordinaire de ceux qui travaillent pour le bien des causes nobles. Samuel Genest ne s'en étonne probablement pas, et il n'a pas tort. Il ne lui reste plus qu'à être taxé de maçonnerie par les voyants qui veulent être plus catholiques que leur curé.

JULES TREMBLAY.

Curieuse stratégie

QUELQU'UN DONT le nom a été plus que tout autre mêlé au grand réveil national — et qui méritait assurément les hommages qu'il a reçus — nous tenait à peu près ce langage, au lendemain du grand concours de l'Aréna:

—"Plus les Canadiens-français s'entendront dire qu'ils parlent admirablement la plus admirable langue du monde; plus on affirmera aux nôtres que le langage du Grand Siècle n'était que de la petite bière en comparaison de ce que vous ou moi pouvons savourer de bon français, en nous promenant soit au faubourg Québec, soit dans la rue Dalhousie, ou même en nous pavanant dans quelque salon huppé; plus on insistera sur l'irréprochable élégance de notre idiome courant; plus l'on tentera de mettre en relief les SEULES QUALITES et pas le MOINDRE PETIT DEFAUT de notre parler quotidien... et plus on mettra en péril ce *doux verbe de France*, comme on aime tant à dire."

—Mais, mon ami, qui faite-vous des affirmations des philologues, des déclarations catégoriques des grammairiens, des linguistes, des glossographes, des ethnologues, des...

—"Assez, malheureux! Vous allez me confondre et me faire avouer que tous ces doctissimes ont raison de dire que nous parlons mieux qu'au temps de Corneille et de Molière!

C'est en effet ce qui a été répété par certain puriste de trop bonne foi... ou en mal d'applaudissements. Peut-être, en quelque petit cénacle où l'on reçoit dime pour limer les vocables, entendra-t-on si beau langage, mais il est difficile — pour ne pas dire erroné et dangereux — d'affirmer à une foule québécoise ou ontarienne qu'elle parle excellemment son français. Qui ne sait, en effet, que dans *certains coins* du Québec et de l'Ontario — pour ne pas parler des grands centres!— le jargon, l'argot, le patois, le dialecte, l'idiome, le langage ou le verbe, enfin, peuvent subir un heureux polissage.

—Alors comment expliquez-vous que ceux-là mêmes qui savent mieux que tous autres certaines de nos faiblesses idiomatiques — et qui connaissent davantage les remèdes que l'on devrait y appliquer — apprennent à une multitude avide de vérité que son langage est impeccable ?

—Il n'y a guère d'explication. Mystères oratoires et plaisirs d'académiciens? Peut-être. Autre chose? Peut-être encore. Tout ceci est plausible comme d'ailleurs tout cela réfutable. Peu importent les causes pour le moment. Il s'agirait plutôt de signaler combien il vaudrait mieux, à mon sens, expliquer à la foule que le langage est menacé au dehors par l'*anglicisation* et au dedans par l'*anglicisme* ou l'*américanisme*. Nos compatriotes, ainsi avertis, se prémuniraient plus soigneusement contre deux dangers que contre un seul. Etant plus sur leurs gardes, ils auraient plus de chance *immensément* de triompher sur toute la ligne. Personne ne contredira jamais qu'il soit beau et même assez facile de faire l'éloge de la parole française. Mais il y a tout un abîme entre célébrer le parler des aïeux et affirmer qu'il se porte au mieux ici, en Ontario, ou dans le Québec."

Et quittant brusquement un terrain où les réflexions justes ne manquaient pas — dans le sens de celles qu'il venait de faire — mon ami me demanda à brûle pourpoint:

—"Que pensez-vous de l'éloge de Whitney?"

Comme j'allais répondre, il reprit, pressentant par mon geste que d'avance nous étions d'accord.

—Je trouve très diplomatique et surtout bien à point certaines remarques faites sur la conduite de M. Whitney vis-à-vis l'élément canadien-français. On ne peut, à mon avis, trop vanter l'heureuse inspiration qui a présidé au panégyrique de cet *ami juré* de notre race et de nos croyances. Il est malheureux cependant que l'on n'ait pas songé à l'initiative qu'a prise lui-même le fier autocrate en 1912. On ne pensait évidemment pas à la circulaire 17. Mais ce n'est là qu'un petit oubli et.. à quelques exceptions près naturellement... tout le monde est d'accord à trouver en sir James un parangon de justice et d'équité...

—Mais, risquai-je, pour faire contrepoids au sourire ironique de mon interlocuteur, peut-être, a-t-on cru pouvoir griser le *Vieux Lion* en offrant à sa narine les parfums, pour lui étranges et exotiques, des lis français...?

—Hormis que sir James, énervé par une odeur trop violente, — vu la profusion des fleurs jetées — ne se serve des lis mal répandus pour s'en faire une litière

MAURICE MORISSET.

Les clauses 24 et 29

POUR L'INFORMATION de nos lecteurs, qui seraient tentés de croire ce que le *News* dit au sujet des droits donnés au français en Ontario par l'Acte Constitutionnel,—c'est-à-dire que ces droits n'existent aucunement, —nous publions ci-contre le texte de ces deux clauses 24 et 29, que nous avons souvent invoquées dans notre journal. On pourra les comparer avec le texte qu'en donnent le docteur Arthur Doughty, archiviste fédéral, et M. Adam Shortt, professeur d'économie politique à l'Université Queen, dans le document parlementaire No. 18 de l'année 1907, sous le titre: "DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA, 1759-1791". Page 670 de ce volume, on lira:

"XXIV. Pourvu que,—et l'autorité susdite en décrète ainsi—tout "électeur, avant d'enrégistrer son vote à une telle élection (dans le Bas "ou dans le Haut Canada), prête, s'il en est requis par un des candidats "ou par le rapporteur, le serment suivant qu'on lui fera prêter en ANGLAIS ou en FRANÇAIS, suivant le cas:—

"Je, A. B., déclare et atteste en présence de Dieu tout-puissant que "je suis, au meilleur de ma connaissance et croyance, âgé de vingt et un "ans révolus et que je n'ai pas encore voté à cette élection..."

Page 671, on verra:

"XXIX. Pourvu néanmoins,—et l'autorité susdite en décrète ainsi "—qu'il ne soit permis à nul membre du conseil législatif ou de l'as"semblée de l'une ou de l'autre de ces provinces (le Bas et le Haut Canada), de prendre part aux délibérations avant d'avoir prêté et sous"crit le serment suivant devant le gouverneur ou le lieutenant-gouver"neur ou l'administrateur de la province ou devant toute personne au"torisée par le dit gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou toute autre "personne comme susdit à faire prêter tel serment, et que celui-ci soit "prêté en ANGLAIS ou en FRANÇAIS suivant le cas:—

"Je, A .B., promets et jure en toute sincérité de rester véritablement "fidèle envers et d'obéir à S. M. le roi Georges, comme souverain légi"time du royaume de la Grande-Bretagne et de ces provinces lui appar"tenant et de le le défendre de toutes mes forces contre toutes conspira"tions déloyales et attentats quelconques dirigés contre sa personne, sa "couronne et sa dignité, et de faire tous mes efforts pour dénoncer et "faire connaître à Sa Majesté, à ses héritiers et successeurs, toutes tra"hisons et conspirations déloyales et attentats que je saurai dirigés "contre elle ou quelqu'un d'entre eux. Et je jure tout cela sans équi"voque, sans restriction mentale, ni arrière-pensée, et en renonçant à "toutes grâces et dispenses dans le sens contraire de la part de toute "personne ou de tout pouvoir quelconques.

"Ainsi que Dieu me soit en aide."

Voilà deux des clauses de l'Acte Constitutionnel. Elles ont été inscrites parce que le français était employé depuis le "Placart de son Excellence Monsieur le général Amherst", 22 octobre 1760, dans les documents officiels ayant trait aux intérêts généraux de la colonie.

On n'a pas encore découvert que l'Acte de 1791 était un faux.

Besoin urgent

MERCREDI, la Commission des écoles séparées d'Ottawa décidera si elle doit émettre des débentures pour se procurer le quart de million dont elle a besoin pour la construction de nouvelles écoles. A la fin de la session scolaire, les élèves étaient parqués dans des soubassements, des salles mal aérées, mal éclairées, véritables foyers de contagion. La loi le veut ainsi, puisqu'elle refuse à l'école séparée, constitutionnelle autant que l'école publique, les moyens de percevoir toutes les taxes qui lui reviennent de droit. Les écoles publiques empruntent directement de la municipalité, mais les écoles séparées sont forcées de traiter avec les banques, comme si elles étaient étrangères dans une ville où elles abritent la majorité des écoliers.

En mission

LES PAROISSIENS du Sacré-Cœur d'Ottawa ont appris avec un regret marqué le départ du R. P. Lévi Côté, O.M.I., que ses supérieurs ont appelé à Montréal, comme prêtre-missionnaire. Lors de la dernière réunion du Cercle paroissial Sacré-Cœur, le R. P. Côté—directeur de ce cercle de l'A. C. J. C.— a fait de touchants adieux à ceux qui avaient été, depuis les débuts de cette organisation, l'objet de son zèle constant et éclairé. Lors de la dernière retraite paroissiale, le R. P. Côté avait été choisi comme prédicateur, en compagnie du R. P. Lortie, O.M.I.

Deux nouveaux professeurs viennent d'être nommés au Juniorat du Sacré-Cœur, les RR. PP. G.-E. Martel et G. Fafard.

Genest - Le Droit

POUR REPARER la mauvaise impression produite par son article de rédaction du 2 juillet, *Le Droit* publiait hier soir les deux notes suivantes, que nous reproduisons volontiers. Elles complètent notre documentation sur la question "Pas de compromis".

NOUVELLES ENCOURAGEANTES.

Nous apprenons avec plaisir que les paroles de M. Genest dans le *Citizen* ont été en général mal interprétées. Nous avons eu le plaisir de causer avec M. le Président de la Commission des écoles séparées, ce matin, et il nous dit qu'il a bonne confiance que l'imbroglio du règlement 17 va se régler d'une manière satisfaisante pour tout le monde, surtout sans que nous ayons à sacrifier rien de nos principes.

D'une autre commission scolaire importante d'Ontario, on nous apprend que le Secrétaire provincial, l'honorable M. Hanna aurait assuré que le ministère était des mieux disposés à rendre justice aux Canadiens français, il veut que l'anglais soit enseigné d'une manière convenable, nous le voulons également. Il doit y avoir moyen de s'entendre.

PROBLEME DIFFICILE.

M. Samuel Genest, Président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa est très occupé actuellement à préparer, avec quelques amis dévoués de la cause, une entente qui serait acceptable au gouvernement de l'Ontario et qui sauvegarderait tous les droits et prérogatives des Canadiens français. C'est un problème compliqué et bien difficile à résoudre; il faut tenir compte qu'il y a dans la Province 109 écoles publiques bilingues et 202 écoles séparées bilingues. M. Genest, comme tous ceux qui ont fait la lutte pour les écoles bilingues ,n'a aucun compromis à faire, il veut justice complète, mais il prétend, et cela avec beaucoup de raison, qu'il n'y a pas lieu de créer d'embarras inutiles au gouvernement. En cela, M. Genest aura comme toujours l'appui de tout notre élément.

Pourquoi alors l'article du 2 juillet?

Le Sou de la Pensée française

APRES REVISION de son rapport de la semaine dernière, le comité du Sou de la Pensée française à Ottawa, a trouvé que le total était de $1,200 pour la ville. C'est un beau résultat dans les circonstances. Quand le comité de Montréal aura centralisé tous les rapports, la somme qu'il annonçait ces jours derniers sera sûrement grossie et l'on pourra commencer tout prochainement à disposer à bon escient des généreuses souscriptions versées au fonds de l'école bilingue ontarienne. Le comité de défense d'Ontario est en voie de formation, nous dit-on.

Soyons utilitaires

DANS UNE GRANDE MAISON d'éducation d'Ottawa,—vous n'aurez qu'à la chercher,—nous remarquions ce matin une étrange utilisation des échelles de sauvetage. Une de ces échelles, enclavée dans la muraille intérieure d'une cour qui donne sur la rue, était couverte de pots de fleurs, fort jolies et fort parfumées. Mais nous nous demandons comment les internes feraient pour utiliser cette échelle si le feu éclatait dans l'établissement. Nous croyons que l'utilitarisme est ici poussé un peu trop loin.

Cours français

POUR la première fois depuis la fondation des cours d'été pour les candidats bilingues à l'enseignement dans l'Ontario, un cours français sera donné cette année en plus du cours anglais ou faiblement bilingue des années passées. Le français comptera dans l'examen, et c'est encore une innovation. A Ottawa, le cours recevra une attention toute spéciale. Il nous fait plaisir de constater ce progrès. Nous savons par avance qu'il aura d'excellents résultats.

110 milles à l'heure

BRINDEJONC DES MOULINAIS, un jeune aviateur français, a fait le voyage aller retour Paris-Petersbourg-Paris à une vitesse double des trains les plus rapides. Il a parcouru la première étape de son voyage, soit 875 milles, dans la même journée à raison de 110 milles à l'heure, et n'a eu aucun incident désagréable pendant son vol prolongé.

Moulinais pourrait venir à Québec en moins de trente heures, à cette allure, et s'emparer du *Chronicle* et du correspondant de la *Sentinel*. Il n'y a pas à dire, il va falloir surveiller les airs.

Un danger

UN CUIRASSE FRANÇAIS, le *Descartes*, qui arriva jusqu'à Québec sans pilote, sera à Montréal jeudi prochain, et mouillera au quai de la section 24. Voilà certes une source nouvelle de danger pour la sécurité de l'Empire, et la *Sentinel* ne manquera pas de trouver une relation entre cette visite du vaisseau de France et les récentes fêtes de la Pensée française chez les Franco-Canadiens.

Ah! si nous avions eu nos trois dreadnoughts! Si la Garonne avait voulu!....

Nouveau journal

MONTREAL aura prochainement un nouveau quotidien, le *Daily Telegraph*, journal libéral du soir. Dans l'annonce qu'ils publient, les directeurs disent que des circonstances extraordinaires, dont l'histoire surprenante sera peut-être connue plus tard, ont nécessité la création hâtive d'un nouveau journal. Vingt-cinq mille personnes ont été privées d'un journal représentant leurs opinions politiques et c'est pour eux que le nouveau journal se fonde. La défection du *Herald* serait la vraie cause. La compagnie demande ses lettres patentes avec un capital de $500,000. On ne connait encore ni les propriétaires ni les directeurs-rédacteurs, mais l'on pense que M. W.-S. Fielding, qui était journaliste avant d'être ministre, reviendra à son ancienne profession.

L'argent

JOHN SCRIMGEOUR, un banquier de Londres, qui s'intéresse beaucoup aux placements canadiens, est d'avis que personne ne peut traverser notre pays sans être complètement rassuré sur la parfaite stabilité des entreprises canadiennes. Il dit même que M. Horne Payne, un de ses compatriotes, se trompe du tout au tout quand il met le capital anglais en garde contre les placements dans notre industrie ou notre commerce. Et dire que M. Scrimgeour ne s'occupe même pas du bill défunt de la marine pour parler des ressources canadiennes!

Les idées de lord Elgin

Ses lettres à lord Grey sur la question des langues au Canada.

Nous avons souvent invoqué, depuis quelque temps, le témoignage de lord Elgin, gouverneur du Canada, en faveur de la population française et du libre usage de notre langue dans les actes officiels. Il y aurait beaucoup à dire sur cette époque mouvementée qui suivit l'adoption de l'Acte d'Union au Parlement britannique. Le 4 mai 1848, lord Elgin écrivait à lord Grey une lettre dans laquelle on voit le passage suivant:

"... Je désire beaucoup apprendre que vous avez pris des mesures pour le rappel de ce qui, dans l'Acte d'Union, impose des restrictions à l'usage de la langue française. Le retard apporté à l'accomplissement des promesses, faites par Gladstone, je crois, sur ce sujet, est l'un des points dont M. Papineau profite dans une but d'agitation. De plus, je dois confesser que pour ma part je suis profondément convaincu de la maladresse de toutes les tentatives semblables faites pour dénationaliser les Français. A tout prendre, elles produisent l'effet contraire à celui qu'elles préméditaient, et font brûler avec plus d'ardeur la flamme des préjugés et des acharnements nationaux. Mais supposez qu'elles réussissent, qu'en résultera-t-il? Vous pourrez peut-être américaniser, mais, soyez-en sûr, vous n'angliciserez jamais les habitants français de la Province par de pareilles méthodes..."

Montréal, 1er juin 1848.

"... Laissez-moi aussi vous rappeler l'importance qui s'attache à une mesure pour supprimer les restrictions imposées par l'Acte d'Union à l'emploi de la langue frnçaise..."

Montréal, 15 juin 1848.

"... J'ose croire que le prochain courrier de Downing Street dira ce que vous entendez faire pour révoquer les restrictions apportées à l'usage de la langue française dans l'Acte d'Union. Je suis très inquiet à ce sujet. Lafontaine m'en parle constamment. Je juge ces dispositions fort maladroites et propres à produire l'effet opposé à celui qu'on désire. Leur révocation a été demandée dans une adresse qui était, je crois, adoptée à l'unanimité de la Législature locale, et promise par le Secrétaire d'Etat. Pourquoi serait-elle retardée?..."

Une réponse typique du comte Grey à lord Elgin mérite une citation. Le Secrétaire d'Etat écrit de Belgrave Square, le 1er juin 1848, au gouverneur du Canada:

"... Je conviens tout à fait avec vous de la maladresse des tentatives faites pour civiliser les Canadiens français par des moyens qui leur sont odieux, et conséquemment, bien que je confesse être peiné de modifier l'Acte d'Union quant à la langue, je me rendrai presque immédiatement à leurs vœux en présentant une proposition de loi qui accomplira le changement voulu. Vous recevrez avis officiel de cette intention par le même courrier..."

Elgin est l'un des Anglais qui ont travaillé avec le plus de désintéressement pour une cause de justice au Canada. Nous devons certainement à sa mémoire de perpétuer le bien qu'il nous a fait. Ceux qui voudront consulter plus longuement sa correspondance pourront l'étudier à l'Hôtel des Archives.

On pourra difficilement nous reprocher d'être des agitateurs, quand nous réclamons le libre usage et le libre maintien de notre langue, puisque nos principales revendiations s'appuient aux démarches des représentants même du roi d'Angleterre.

J. T.

De passage

M. Wm.-J. Charron, qui s'charge des travaux du chemin de fer Canadien-Nord, dans le district de Hobon, Ont., est en voyage à Ottawa ces jours-ci, chez son père, M. Charron, photographe, rue Rideau. M. Wm. Charron parle avantageusement des progrès des travaux dans le district dont il a charge pour MM. Foley, de Saint-Paul, Minnesota.

Ce coupon donne droit à 25 votes transférables pour le grand concours de Senécal et Glaude.

LA "JUSTICE".

J. B. T. CARON, A. B.
Avocat, Notaire, etc.
559½ RUE SUSSEX, OTTAWA.
Téléphone: Rideau 2404.

Auguste Lemieux, C. R.
AVOCAT
Pour Ontario et Québec
NOTAIRE PUBLIC
Agent en procédures de la Cour Suprême, de la Cour de l'Echiquier et de la Commission des Chemins de Fer. Affaires parlementaires et départementales, etc., etc., etc. Argent à prêter. Edifice "Central Chambers", 46 rue Elgin, Ottawa. Téléphone 1902.

Docteur J.-E.-N. de Haitre
Gradué de la Faculté de Médecine de Toronto.
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
S'occupera de médecine et de chirurgie générales, mais
SPECIALEMENT
des maladies des voies urinaires, des maladies des femmes et des maladies des voies digestives.
Heures de Bureau: 239 avenue Laurier, téléphone: Rideau 143, de 2 heures à 5 heures de l'après-midi et de 7 à 8 heures du soir.

TELEPHONE 4180.
Dr J. U. DeLisle
DENTISTE
Coin des rues Principale et Britannia, HULL.
Heures de bureau: 9 a. m. à 6 p. m.
Entrée: No. 76 rue Britannia.
Spécialité: Ouvrages en or.

R.-B. Devlin, C.R., M.P.
J.-Wilfrid Ste Marie, C.R.
Devlin & Ste Marie
AVOCATS
191 rue Principale
HULL, Qué. Tel. Queen 2976

Docteur Josephat Isabelle
121 Brewery - HULL
CONSULTATIONS
8 à 10 A. M.—1 à 3 P. M.—7 à 9 P. M.
Téléphone 3094.

Dr. Eug. Quesnel, B. A.
Médecin-Chirurgien
HEURES DE BUREAU
8 à 10 A. M.—1 à 4 P. M.—7 à 8 P. M.
374 Rue Rideau
Téléphone: R. 652

Dr F. X. VALADE
149 rue St-Patrice OTTAWA.
Tel. 1909
Heures de consultations:
9 à 10 a. m.—2 à 4 p. m.—7 à 8 p. m.
SPECIALITES: Maladies des Enfants et de la Peau.

Dr A. I. TELMOSSE
Médecin-Vétérinaire
100 rue York Ottawa, Ont.
Phones: Rés. 2988.—Office 4224.
Inspecteur Médical pour "The General Animals Insurance Co. of Canada."

NAP. LaFLEUR
Marchand Tailleur
TOUJOURS EN MAINS LES DERNIERES NOUVEAUTES
SATISFACTION GARANTIE
182 Rue Rideau - - Ottawa.

Dr R. CHEVRIER
Spécialité: Chirurgie abdominale
Heures de bureau: 3 à 4 p.m.
[illegible] Phone 786.

POURQUOI
ne pas nous laisser faire
UN ESSAI ?
Nous pouvons faire pour vous ce que nous faisons pour les autres. Chaque commande d'impressions nous assure un client, car elle reçoit notre attention toute particulière et nos ouvriers sont très habiles.
"La Justice"
457-459 rue Sussex
OTTAWA.
Téléphone. Rideau 736.

L'Université d'Ottawa

(D'après un document anonyme de 1910, publié à Ottawa.)

(Suite.)

II

La province ecclésiastique d'Ottawa se compose, outre le diocèse métropolitain, du diocèse de Pembroke et du Vicariat Apostolique de Témiscamingue. Sa population globale, d'après le recensement de 1901, est de 201,501, dont 146,406 d'origine française et 55,095 de langue anglaise et de différentes nationalités: soit une supériorité de 91,311 du côté des Canadiens français.

Depuis 1901, l'augmentation de l'élément français catholique s'est continuée. Il n'y a donc pas lieu de craindre que les statistiques de 1911 n'affaiblissent sa position.

III

Le territoire de la juridiction ordinaire de l'Université d'Ottawa, tel que délimité par le Bref Apostolique, comprend avec la province ecclésiastique d'Ottawa, celle de Toronto. Je cite et traduis. "Volumus praeterea, ut Apostolici Cancellarii munere in eadem Universitate, Venerabilis Frater Archiepiscopus Ottawiensis et qui post eum futuri sunt in Archiepiscopali Sede, fungantur, atque ut ipse Archiepiscopus et successores ejus, necnon alii Provinciae Ottawiensis et Torontinae episcopi, qui Seminaria, Collegia, aliaque hujusmodi instituta, praedictae Universitati aggregaverint, rectae Sanaeque doctrinae tuendae in eodem Universitate praesint. Potestatem denique facimus eidem Universitati, ut ad morem Lycei Magni Quebecencis, alumnos, qui in Seminariis, Collegiis aliisque institutis ecclesiasticarum Provinciarum Ottawiensis Lycei auditores favoribus prosequatur". "Nous voulons que l'Archevêque d'Ottawa et ses Successeurs remplissent les fonctions de Chancelier Apostolique; Nous voulons qu'ils veillent ainsi que les Evêques des Provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto, qui auront affilié leurs séminaires, leurs collèges, leurs autres établissements d'éducation à l'Université, à l'intégrité de la doctrine qui doit y être enseignée. En outre, nous concédons à l'Université, à l'instar de celle de Québec, le pouvoir de considérer comme siens et de leur accorder tout à fait les mêmes avantages, les étudiants des séminaires, des collèges et des autres établissements d'éducation situés dans les *seules* Provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto."

Or, des six diocèses: Ottawa, Pembroke, Témiscamingue, Toronto, Hamilton, London, attachés à l'Université par Rome, trois, Ottawa, Témiscamingue, London, possèdent une population dont la majorité est d'origine française; un, Pembroke, se compose de fidèles, en nombre à peu près égal, de race française et de langue anglaise; deux Toronto et Hamilton, appartiennent à l'élément anglais. Encore faut-il ne pas oublier que même dans ces deux diocèses, l'on compte en 1901, 14,921 catholiques canadiens français et un nombre imposant d'Allemands.

La population des deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto s'élève à 364,472 dont 189,608 Canadiens français et 174,864 Anglais et autres: soit un surplus de 14,744 en faveur de la nationalité canadienne française.

Il est à noter que ces deux provinces ecclésiastiques, ces deux là *seules,* (dumtaxat) constituent le champ naturel d'action de l'Université d'Ottawa, tel que l'a démarqué le Saint-Siège lui-même, dans le but évident de protéger l'Université civile de Régiopolis et de lui laisser la possibilité d'évoluer normalement. En passant, remarquons une fois de plus comme Rome est bien renseignée sur la situation. Voyons, en présence d'une telle restriction, qui oserait affirmer, la main sur la conscience, qu'elle ait voulu créer une université anglaise à Ottawa, quand il est notoire que ce n'est pas sa coutume de multiplier ou de se ménager les chances de multiplier ces sortes d'institutions, je ne dis pas dans une même province mais dans un même pays.

C'est donc dans les deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto qu'il faut se cantonner si l'on désire donner une solution équitable de la question. C'est la déplacer que de sortir de leurs limites. A ceux donc qui raisonnent dans ces conditions, il n'y a rien à répondre que le classique: nego suppositum et conclusionem.

Les catholiques irlandais veulent avoir leur Laval: qui leur conteste ce droit? Personne. Seulement, que leur Université Laval se fixe dans leur Québec, c'est-à-dire, dans le milieu qui lui convient. Pourquoi n'utilisent-ils pas leur Régiopolis? Pourquoi n'essaient-ils pas de développer le Collège de Saint-Michel de Toronto, au lieu de dépenser leurs meilleures ressources dans une querelle qui tournerait au détriment des âmes, violerait la justice et déchirerait les pactes civils et catholiques, s'ils triomphaient?

En vérité, de quoi peuvent-ils se plaindre? Ils réclament à grands cris une formation nationale, entendez, *à l'anglaise.* Ils possèdent des maisons d'éducation et ils ne s'en servent pas. L'argent des catholiques canadiens français a fondé une université à Ottawa où ils reçoivent un cours classique complet qui leur est servi par des professeurs de leur mentalité et de langue anglaise; ils ne sont pas encore satisfaits. Mais enfin, est-ce que le beau zèle dont ils font retentir le pays, presque l'Europe entière et assurément Rome, ne cacherait que le secret désir d'écraser les Canadiens français? Jusqu'à présent, nous nous sommes refusés de le penser. Je me trompe de le dire tout haut, mais ça ne tardera guère, si ces bons messieurs continuent à vouloir nous ravir nos biens nationaux.

C'est Achab que la convoitise aveugle.

IV

Nous allons maintenant par condescendance pour nos adversaires déplacer la question: nous l'envisagerons au point de vue de la province d'Ontario. Aux deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto, il faut ajouter celle de Kingston: Kingston, Peterboro, Sault-Sainte-Marie, les catholiques de langue anglaise sont à peine le cinquième; dans celui d'Alexandria à peine le tiers. La population catholique des trois provinces ecclésiastiques situées dans l'Ontario atteint le chiffre de 481,294 dont 236,144 Canadiens français et 245,150 Anglais, Irlandais et autres. Ces *autres,* d'après le recensement de 1901, sont au nombre de 53,167 (seulement dans l'Ontario), dont 40,066 Allemands. Il reste donc 191,983 catholiques d'origine anglaise, irlandaise et écossaise contre 236,144 Canadiens français; soit une majorité de 44,161 en faveur de l'élément français.

L'on dira peut-être que la population globale des catholiques de langue anglaise et d'origine étrangère l'emportant sur celle des Canadiens français, le problème ainsi considéré se déplace à l'avantage des catholiques de langue anglaise. Il n'en est rien. *Mathématiquement* parlant, il manque, il est vrai aux Canadiens français 9,006 unités pour égaler le nombre de tous les autres catholiques réunis; malgré cela, nous affirmons qu'ils sont *pratiquement,* la majorité. Car enfin, les 7,718 sauvages, les 5,233 Italiens, les 217 Belges, soit 13,000 catholiques, que l'on trouve dans l'Ontario seulement, d'après le recensement de 1901 ne comptent pas beaucoup, j'imagine, dans l'église dirigeante de la province.

Ces pauvres enfants des bois, ces nouveaux venus, quel concours actif apportent-ils dans l'organisation et la création des œuvres catholiques? Et puis, ce calcul repose sur le recensement de 1901; or l'on sait que l'élément irlandais et anglais décroît tandis que l'élément canadien français monte rapidement. En outre, qui a jamais enseigné que les minorités une fois réunies, si toutefois il est permis de dire qu'un Irlandais, un Allemand et un sauvage font trois Irlandais, ont le droit de dépouiller le groupe le plus puissant et le mieux organisé? Enfin, est-ce que notre titre de premier possesseur et les garanties de la constitution ne nous donnent pas la préséance sur les immigrants, si honorables soient-ils, nouvellement débarqués au pays?

V

L'on objectera peut-être encore que la population canadienne française, telle que mentionnée, compte un certain nombre de fidèles de la province de Québec. Nous limiterons sans crainte notre calcul à la *seule* province *civile* d'Ontario. En effet, si en 1901, les catholiques d'origine anglaise, écossaise, irlandaise s'élèvent à 178,466, tandis que nous ne sommes que 158,671, aujourd'hui nous l'emportons; or grâce à Dieu et à la ténacité de nos traditions ancestrales, l'immense majorité de la population canadienne française d'Ontario est encore catholique. Or, cette population atteint *au moins* deux cent mille âmes.

Les raisons qui ont été apportées au paragraphe quatrième (IV) pour expliquer le sens de notre majorité s'appliquent très bien ici. Elles seraient singulièrement renforcées, si l'on établissait une comparaison entre les œuvres catholiques canadiennes françaises et celles des catholiques irlandais. Sans contredit, les premières éclipsent passablement les secondes. Les travaux de la dernière année publiés dans les journaux et les revues ne laissent subsister aucun doute à ce sujet dans les esprits droits.

Ainsi en se basant sur la population catholique soit de l'archidiocèse d'Ottawa, soit de la province ecclésiastique d'Ottawa, soit des deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa, de Toronto, et de Kingston, soit enfin de la province civile d'Ontario, l'on ne peut affirmer honnêtement la convenance d'Ottawa comme centre éducationnel exclusivement ou principalement anglais, puisque, à tous ces points de vue, la majorité absolue ou raisonnablement entendue est canadienne française.

(A suivre.)

Découverte de l'Amérique

(Extrait des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires du Nord, 1836-1839.)
(Traduction Xavier Marmier.)

L'histoire antécolombienne de l'Amérique a excité dans les derniers temps l'attention du public. On a puisé à différentes sources des faits qui répandent une lumière inattendue sur une époque que l'on regardait comme plongée à tout jamais dans une nuit profonde. Nous avons d'abord été attirés vers cette question par plus d'un signe, nous osons même dire par plus d'une preuve incontestable, et enfin nous avons entrepris avec confiance les recherches qui doivent dévoiler un fait obscur du passé.

La découverte de l'Amérique au 10e siècle peut être regardée comme un des événements remarquables de l'histoire du monde, et la postérité ne peut frustrer les Scandinaves de l'honneur qu'ils se sont acquis par cette découverte. Nous espérons démontrer l'un après l'autre les faits sur lesquels s'appuie notre assertion. Cependant ce que nous offrons ici au public n'est qu'un aperçu sommaire de l'histoire ancienne de l'Amérique, et des notices de géographie, d'hydrographie et d'histoire naturelle renfermées dans l'ouvrage que nous avons publié sous le titre de: "Antiquitates Americanae". Le Groenland a été autrefois habité par une population européenne assez considérable. Il a formé un diocèse à part. Mais nous ne nous occuperons pas ici du contenu des nombreux documents qui se rattachent à ce pays. Nous devons seulement rappeler que la découverte de l'Islande, vers le milieu du 9e siècle, l'occupation de cette île en 874 par Ingolf, et dans l'espace d'un siècle par une colonie de riches et puissantes familles du Nord ont précédé la découverte de l'Amérique. Les navigateurs, après avoir sillonné dans toutes les directions la mer qui entoure l'Islande, ne devaient pas tarder à reconnaître le Groenland. Lorsqu'on jette un regard sur l'histoire primitive de l'Islande, sur la colonisation de cette île, sur les événements qui l'ont traversée, la découverte de l'Amérique nous paraîtra une suite naturelle des courses aventureuses, des événements de cette époque.

APERÇU DES VOYAGES DE DECOUVERTES DES ANCIENS SCANDINAVES DANS L'AMERIQUE DU NORD.

Voyage de Biarne Heriulfson en 986.

En l'année 986, au printemps, Eric le rouge, exilé d'Islande, s'en alla au Groenland et fixa sa demeure à Brattalid dans l'Erisfiord. Plusieurs hommes l'accompagnaient dans ce voyage, entre autres Heriulf, fils de Bard, qui était parent d'Ingolf, premier colon d'Islande. Heriulf s'établit à Heriulfsnes dans la partie méridionale du Groenland. Son fils Biarne faisait alors une excursion en Norvège. Quand il revint en Islande, il apprit le départ de son père, et il résolut d'aller selon sa coutume passer l'hiver avec lui. Ni lui ni ses compagnons n'avaient navigué dans la mer du Groenland. Cependant ils mirent à la voile, ils partirent avec la brume et le vent du nord, et après plusieurs jours de navigation, ils ne savaient où ils étaient arrivés. Lorsque le ciel s'éclaircit, ils aperçurent une terre couverte de bois, sans montagnes, mais traversée par quelques collines. Comme cette contrée ne répondait point à la description qu'on leur avait faite du Groenland, ils la laissèrent du côté de babord, et naviguèrent encore pendant deux jours. Alors ils aperçurent une autre terre plate et couverte de bois. De là ils naviguèrent en pleine mer encore trois jours avec un vent de sud-ouest, et ils découvrirent une troisième terre qui était élevée, montagneuse et couverte de glaciers. Après l'avoir côtoyée, ils reconnurent que c'était une île. Ils ne descendirent pas à terre, car Biarne ne trouva pas le pays assez séduisant. Ils tournèrent la poupe vers la terre et s'en allèrent au large avec le même vent, et après quatre jours de navigation avec un vent orageux mais favorable ils abordèrent à Heriulfsnes dans le Groenland.

Découverte de Leif Ericson et premier établissement en Vinland.

Quelque temps après ce voyage, probablement en 994, Biarne fit une visite à Eric, jarl de Norvège, lui raconta son voyage et les terres inconnues qu'il avait découvertes. Le jarl le blâma de n'avoir pas examiné avec plus d'attention ces différentes contrées. A son retour au Groenland il fut question d'entreprendre un voyage de découverte. Leif, fils d'Eric le Rouge, acheta le vaisseau de Biarne et y embarqua trent-cinq hommes, parmi lesquels se trouvait un Allemand, nommé Tyrker, qui avait lontgemps demeuré chez son père et qui avait beaucoup aimé Leif dans son enfance. En l'an 1000, tous ces hommes commencèrent leur voyage et arrivèrent d'abord dans le dernier pays que Biarne avait vu. Ils jetèrent l'ancre, mirent leur bateau en mer et descendirent sur le rivage. On ne voyait là point de gazon, mais des glaciers partout dans l'intérieur du pays, et depuis la mer jusqu'à ces glaciers il y avait comme un plateau rocailleux (*hella*). Cette terre leur parut dépourvue de tout agrément, et ils l'appelèrent Helluland. Ils s'embarquèrent, prirent le large et arrivèrent dans une autre terre qui était plate (*slète*), couverte de bois; ils y trouvèrent une côte sans escarpements (*osœbratt*) et des bancs de sable blanc (*sandar hvitir*(, et ils l'appelèrent Markland (terre de bois). De là, il se remirent au large, naviguèrent avec un vent de nord-est et au bout de deux jours ils découvrirent un autre pays. C'était une île située à l'est de la terre. Ils entrèrent dans un détroit qui se trouvait entre cette île et une péninsule qui s'avançait dans la mer à l'est et au nord. Ils se dirigèrent vers l'ouest. Il y avait là beaucoup de bas-fonds au temps de la marée. En abordant sur le rivage, ils arrivèrent à un endroit où une rivière sortie d'un lac tombait dans la mer. Ils conduisirent leur navire dans cette rivière, puis dans le lac et jetèrent l'ancre. Là ils se bâtirent quelques huttes en planches, mais quand ils eurent pris la résolution de passer là l'hiver, ils bâtirent de larges maisons, nommées plus tard Leifsbudir (maisons de Leif). Lorsque ces constructions furent achevées, Leif divisa ses compagnons en deux troupes, qui devaient tour à tour rester au logis et faire des excursions dans le voisinage. Il recommanda à ses hommes de ne pas s'en aller à une trop grande distance, de revenir chaque soir, et de ne pas se séparer l'un de l'autre. Lui-même s'en alla avec eux à son tour continuer ses explorations. Il arriva un jour que l'Allemand, Tyrker, disparut. Leif prit avec lui douze hommes pour aller à sa recherche, mais à peine étaient-ils sortis qu'ils le virent venir à leur rencontre. Quand Leif lui demanda la cause de son absence, il répondit en allemand et on ne le comprit pas. Alors il dit en langue du Nord: "Je n'ai pas été bien loin et cependant j'ai une découverte à vous communiquer, j'ai trouvé des vignes et des grappes de raisin". Il ajouta pour confirmer le fait qu'il était né dans une pays vignoble. Les hommes de Leif travaillèrent alors à se procurer du bois de construction pour charger le navire, et à récolter les grappes de raisins dont ils remplirent la chaloupe. Leif appela cette contrée Vinland (terre de vin). Au printemps il partit pour le Groenland.

Expédition de Thorwald Ericson vers des contrées plus méridionales.

Le voyage de Leif devint un fréquent sujet de conversation au Groenland, et son frère Thorwald pensa que ce pays avait été trop peu exploré. Il emprunta le vaisseau de Leif, lui demanda des conseils et commença son voyage avec 30 hommes en 1002. Ils arrivèrent dans le Vinland à Leifsbudir, y passèrent l'hiver et vécurent du produit de la pêche. Au printemps de l'an 1003, Thorwald envoya dans la chaloupe une partie de ses hommes faire pendant l'été un voyage de découvertes au sud. Ils trouvèrent une belle contrée, bien boisée. Il n'y avait là qu'un espace étroit entre les bois et la mer et des bancs de sable blanc; il y avait beaucoup d'îles et de bas-fonds. Ils n'aperçurent aucune trace d'hommes, rien qui leur indiquât que cette terre eut été visitée auparavant, si ce n'est une espèce de grange bâtie en bois qu'ils découvrirent dans une île à l'ouest. Ils ne revinrent à Leifsbudir qu'en automne. L'été suivant 1004, Thorwald s'en alla avec le vaisseau à l'est, puis au nord (*fyrir austan ok hit nyrora fyrir landit*) au delà du cap remarquable qui enfermait une baie (*andnes*); il l'appela Kialarnes (cap de quille). De là il longea la côte d'est du pays, passa par l'embouchure des baies les plus voisines, et arriva auprès d'un promontoire qui s'avançait dans la mer en fermant les baies (*hof oi er par gekk fram*), et qui était partout couvert d'arbres. Thorwald aborda là avec tous ses compagnons, et en voyant autour de lui il s'écria: "Voici une belle contrée, j'y fixerai ma demeure". Au moment où ils s'apprêtaient à s'embarquer, ils aperçurent au pied du promontoire trois objets sur le sable. C'étaient trois canots, occupés chacun par trois Skrellings (Esquimaux). Ils en tuèrent huit, mais le neuvième s'échappa avec son canot. Un instant après, une quantité innombrable d'Esquimaux sortirent de la baie et se dirigèrent contre eux. Ils cherchèrent à se mettre à l'abri en élevant une sorte de palissade sur leur navire. Les Esquimaux tirèrent contre eux pendant quelque temps, puis s'éloignèrent. Thorwald avait été blessé sous le bras par une flèche. Il s'aperçut que la blessure était mortelle, et dit à ses compagnons: "Il faut vous préparer à partir le plus tôt possible, mais vous me porterez sur le promontoire, où il m'a paru qu'il serait doux d'établir ma demeure. Ce que j'ai dit était une parole prophétique et peut-être y faut-il demeurer quelque temps. Vous m'enterrerez là, vous planterez des croix sur ma tombe au-dessus de ma tête et à mes pieds, et désormais vous appellerez ce lieu Krossanes". Il mourut et ses ordres furent exécutés. Ils s'en retournèrent ensuite vers leur compagnons à Leifsbudir et y passèrent l'hiver. Mais le printemps suivant, 1005, ils partirent pour le Groenland. Ils avaient une importante communication à faire à Leif.

(A suivre.

A NOS LECTEURS.

Encouragez de préférence nos annonceurs. Quand vous achetez à leurs magasins, mentionnez LA "JUSTICE"; cela prouvera la valeur de la publicité dans notre journal et vous aiderez à notre œuvre.

JONCS de MARIAGE

Nous avons un splendide assortiment de joncs de mariage que nous vendons à des prix excessivement bas.
Avis aux jeunes garçons qui veulent se marier.
AUSSI:
de très jolies bagues de fiançailles de tous les prix et de toutes grandeurs.
Notre assortiment de bijoux, articles d'orfèvrerie, montres, horloges, etc., est toujours des plus complets et nous continuons toujours de vendre à très grande réduction.
Nos prix sont tellement bas, que quand vous aurez acheté und fois à notre magasin vous ne voudrez plus acheter ailleurs.
N'oubliez pas que nous avons déménagé depuis le 1er mai et que notre nouvelle adresse est
J. T. RICHARD
280 RUE DALHOUSIE - - OTTAWA.
N.B.—Apportez-nous vos réparages. Nous les exécuterons promptement et au plus bas prix.

Pour votre approvisionnement de glace, adressez-vous à la
TWIN CITY ICE Co., Ltd.
Vous serez ainsi assuré d'un service régulier et courtois.
Notre glace est coupée sur la rivière Gatineau et est absolument pure. Pour cette raison, elle s'emploie à toutes fins: breuvages, mets, glacières, etc., etc.
NOS PRIX SONT LES SUIVANTS:
SAISON: du 1er mai au 30 septembre
15 livres par jour.......... $ 8.00.
30 livres par jour.......... 15.00.
45 livres par jour.......... 22.00.
(Payable la moitié le 1er mai, la balance le 15 juillet.)
AU MOIS:
15 livres par jour.......... $2.00.
30 livres par jour.......... 3.50.
45 livres par jour.......... 5.00.
(Payable d'avance le 1er de chaque mois.)
TWIN CITY ICE CO., LIMITED
CAPITAL, $100,000.00.
TELEPHONE: RIDEAU 503 313 RUE DALHOUSIE, OTTAWA
L.-H. MORISSET, Président. E.-A. BOURQUE, Administrateur.

J.-Geo. Gravelle. Tel: Residence, R. 1824. J.-A.-N. Mercier. Tel: Residence, R. 2091.
J.-Geo. Gravelle & Cie.
Contracteurs en Electricité
Estimations fournies gratuitement sur demande.
Tous appareils nouveaux en électricité. Voyez-nous avant d'acheter.
BUREAU ET ENTREPOT:
329 rue Dalhousie, Edifice de L'Union St-Joseph.
Tel: Rideau, 422. OTTAWA.

Les Allumettes Toxiques Disparaissent
Aucun produit chimique dangereux n'est employé dans la fabrication des bouts d'allumettes de sûreté Ses-qui d'EDDY. Prenez soin de vous procurer les allumettes d'EDDY et non pas d'autres "tout aussi bonnes".
La sûreté... dans toute l'acception du mot... est absolument garantie, mais vous devez demander les nouvelles allumettes
Ses-qui d'EDDY
Votre fournisseur les a.

J.-A. PINARD
ASSURANCES
Vie, Feu, Automobiles, Accidents, Bris de Glace
Representant les meilleures compagnies du tarif.
TELEPHONE: RIDEAU 82.

Le Français en Ontario

Son usage et son enseignement sont définis par le droit provenant de l'occupation première, par le droit des gens, par la coutume, par le droit constitutionnel et même par les statuts provinciaux.

Jules Tremblay

(Discours prononcé au Ralliement des Franco-Canadiens du Nouvel-Ontario, à Sturgeon Falls, le mardi, 24 juin 1913.)

Dans le très grand nombre des démonstrations publiques faites en Ontario cette année, pour solenniser la fête nationale des Canadiens français, le Ralliement de Sturgeon Falls a été l'un des plus importants. La population de la ville est de 5,500 à peu près, et se divise en proportions presque égales entre les habitants de langue française et les autres. Or il y avait plus de cinq mille Canadiens français, autour du kiosque improvisé où les orateurs du jour portèrent la parole. C'est dire que tout le Nouvel Ontario était représenté.

Plusieurs de nos amis nous ont demandé de publier le texte de notre discours, dans le but de le répandre chez nos concitoyens de langue anglaise qui lisent le français,—ils sont plus nombreux qu'on ne croit — autant que chez les nôtres. Nous l'avons donc reconstitué à même nos quelques notes consultées le 24, et nous l'offrons au lecteur dans le but d'être utile, si possible, à une cause pour laquelle nous avons combattu publiquement depuis mars 1910. Nous faisons suivre notre texte d'une bibliographie qui complètera nécessairement les lacunes fréquentes de notre information. Ce discours sera publié en brochure tout prochainement.

J. T.

Monsieur le président,
Mesdames,
Mes amis,

Je suis très heureux d'apporter à la population du Nouvel Ontario, et principalement aux habitants de l'Esturgeon, l'hommage de la presse militante française de notre province. Je ne borne pas cet hommage aux Franco-Canadiens, mais je l'adresse à tous; car tous, ici, le méritent en ce jour de fête canadienne et française, puisque plusieurs industriels anglophones ont bien voulu fermer leurs établissements pour permettre à leurs employés de langue française d'assister et de participtr aux solennités du Grand Jour. Un si bel exemple d'entente ne saurait être perdu, surtout à l'heure actuelle, où la question française intéresse tout le Canada, et de façon si différente selon les milieux.

Cet hommage du journalisme actif est un simple écho de la lutte qui se fait actuellement et depuis quelques années autour de l'école bilingue ontarienne; la presse vient mêler sa voix à vos protestations, et comme elle a pour mission d'examiner et de défendre les causes qu'elle croit justes, sa présence au milieu de vous s'explique.

La lutte de 1913 est celle de 1910. Elle provient d'un fait dont l'importance est trop souvent méconnue et qui se résume dans quelques mots: les lois donnent des droits, et non pas des privilèges. Ce sont les lois provinciales qui donnent, à l'usage et à l'enseignement de notre langue maternelle dans l'école, un status précis. En effet, l'emploi de notre idiome ancestral et son enseignement par nos instituteurs s'étayent sur le droit de première occupation du sol, sur le droit des gens, sur la coutume, sur le droit constitutionnel et même sur les statuts de la Province.

DROIT D'OCCUPATION PREMIERE.

Le 3 juin 1613, il y a conséquemment trois cents ans, Samuel de Champlain entrait en territoire ontarien. Il le dit lui-même dans son récit des voyages faits pendant l'année. La rivière qu'il relève le 3, en remontant l'Outaouais, est la Petite Nation. Le 4 juin, il est à Ottawa même, visitant et baptisant la chute des Rideaux, explorant les Chaudières et le lac des Chênes. Le 5, on le verra aux rapides et au lac des Chats, qu'il signale après avoir aperçu la rive d'Arnprior; il plantera la croix de bois, et y apposera les armes de la France, sur un tertre de l'île du Grand Calumet. Il franchit les eaux profondes de l'Outaouais et vient, le 8, rencontrer Tessouat dans l'île aux Allumettes. C'est dans le canton Ross du comté de Renfrew qu'on a retrouvé l'astrolabe perdue par l'homme de Brouages pendant cette audacieuse exploration de 1613. Et d'ailleurs, n'avait-il pas été précédé de trois années par des voyageurs moins illustres, Nicolas du Vignau et Etienne Brûlé, qui l'avaient suivi de France à Stadacona?

En 1615, le 2 août, le Recollet Joseph Le Caron arrivait à Carhagouha (Arontaen) après avoir traversé le lac Nipissing, dans sa longueur, et après avoir touché, probablement, les abords de votre belle rivière l'Esturgeon. Champlain rapporte, lui-même encore, que le 12 le Père Le Caron célébra la messe dans le village huron. Cette première messe dite en Ontario eut pour décor les bois qui s'élevaient sur le terrain maintenant compris dans la ferme de Télesphore Desroches, paroisse de Lafontaine, lot 20 de la XVIIe concession du canton de Tiny, comté de Simcoe. En 1616, on retrouve le Père Le Caron au milieu des sauvages de Petun qui habitaient nos comtés de Bruce, Simcoe et Grey. En 1622, un autre Recollet, Guillaume Poullain, passait l'été et l'automne dans la région même que vous développez si énergiquement aujourd'hui. En 1623, un savant traversait votre pays pour se rendre dans Simcoe avec le Père Le Caron. C'était Gabriel-Sagard Théodat, l'historien. La même année celui qui devait être le premier martyr de la colonie, Nicolas Viel, venait évangéliser les Hurons. Trois ans plus tard, Joseph de la Roche Daillon, un autre Recollet, visitait votre lac Nipissing, et descendait ensuite vers les lacs Ontario et Erié. Il était accompagné de Jean de Brébeuf et d'Anne de Noue, les premiers Jésuites venus au Canada. Sauf pendant cinq ans, de 1629 à 1634, les missionnairez français, ainsi que des soldats et explorateurs français, visitèrent la plus grande partie du territoire ontarien, jusqu'en 1650, alors que la dispersion des Hurons amena un changement d'orientation dans les voyages des prêtres de France. Mais les découvreurs continuèrent leur rude travail.

N'est-ce pas de la Mothe Cadillac qui, en 1700, fonda Pontchartrain, le Détroit d'aujourd'hui, après avoir parcouru le sol d'Ontario jusqu'à la presqu'île d'Essex? Et combien d'autres ont suivi les traces de ces vaillants?

Droit d'occupation première que les découvertes de Champlain; droit d'occupation première, aussi, cette première messe de 1615 et les incessantes randonnées des missionnaires et des explorateurs dans vos forêts et vos montagnes; droit d'occupation première, encore, le sang versé par ces sublimes martyrs de la foi,—Antoine Daniel, tué à Médonté le 4 juillet 1648 par les Iroquois; Jean de Brébeuf et Gabriel Lallemant, torturés le 16 mars 1649 dans le canton de Tay, comté de Simcoe; droit d'occupation première, toujours, que les établissements du XVIIIe siècle dans les deux Essex, et les batailles homériques livrées le long des rivières et des lacs ontariens jusqu'à la Cession.

Franco-Canadiens, vous êtes chez vous en Ontario par droit d'occupation première, et par droit d'occupation ininterrompue depuis deux cent treize ans dans Essex, et depuis trois cent trois ans dans le Nouvel Ontario.

DROIT DES GENS.

Les nations policées ont toujours reconnu, depuis les temps les plus reculés, qu'une race civilisée dont l'allégeance change par suite d'une conquête ou d'un cession, conserve sa langue, ses mœurs et ses lois. La dernière application de ce principe de justice, dans l'empire britannique, n'est pas déjà si vieille qu'on puisse l'avoir oubliée à Toronto. L'union sud-africaine date du 31 mai 1910, vers l'époque, à peu près, où la lutte s'est ouverte dans notre province contre l'école bilingue; cette Union a reçu une constitution qui donne l'égalité de droits politiques aux Anglais et aux Boers, sans différence de langue. Le bilinguisme existe dans l'Union d'une façon absolue, et c'est le docteur Jamieson lui-même qui a rendu possible l'entente pratique sur ce point important. Il déclarait que M. Steyn, ex-président de l'Etat libre d'Orange, l'avait converti à l'idée des droits égaux.

L'auteur du "raid" de 1884 disait à Grahamtown, le 15 février 109:

"C'est un discours de M. Steyn qui m'a éclairé sur la significaton véritable de cette question. Nous savions l'amour qu'ils portaient (les Boers) à leur langue maternelle, mais nous ne saisissions pas l'importance énorme de l'idiome maternel chez un peuple fier comme le peuple hollandais; est-ce n'était pas simplement le culte du parler national qui entrait en jeu, mais ils voyaient dans l'absence d'une reconnaissance officielle de leur langue, le symbole de l'infériorité de leur race. Je comprends cela, je l'admets, j'ai étudié tous les points de la question; et nous avons maintenant l'égalité parfaite des deux langues."

La constitution de l'Union dit:

"L'anglais et le hollandais seront les langues officielles de l'Union et seront traitées sur un pied d'égalité; ces deux langues auront une égale liberté, des droits et des privilèges égaux; toutes les archives, tous les journaux et procès-verbaux du Parlement seront conservés dans les deux langues; et toute proposition de loi, toute loi et tout document d'importance et d'intérêt public général publiés par le gouvernement de l'Union, seront faits dans les deux langues."

Si Jamieson comprenait le droit des gens, pourquoi ce droit serait-il nié dans l'Ontario?

Mais cela est récent.

Remontons jusqu'aux guerres de César, et nous verrons que dans la conquête des Gaules, pourtant jugées barbares, le vainqueur accorde, avec l'assentiment du Sénat, que le pays vaincu conservera ses lois et sa liberté; plus loin, dans les "Commentaires", on lit que le conquérant, après avoir affranchi la cité de Comius de toutes charges, lui rend ses droits et ses lois.

Tite-Live rapporte l'opinion de Camille: "la domination la plus sûrement établie est celle qui est agréable à ceux sur qui elle s'exerce".

"Toute nation civilisée conquise ou cédée conserve sa langue et ses lois", dit Oppenheim.

Citons l'internationaliste Vattel, qui dit dans Le Droit des Gens (Livre III, Sections 200 et 201):

"Les particuliers ne souffrent de la guerre qu'indirectement et la conquête les fait seulement changer de maître... Un vainqueur généreux s'appliquera à soulager ses nouveaux sujets, à adoucir leur sort; il s'y croira indispensablement obligé... Quelle fidélité, quels secours pouvez-vous attendre d'un peuple opprimé? Voulez-vous que votre conquête augmente véritablement vos forces, qu'elle vous soit attachée? Traitez-la en père, en véritable souverain..."

Le juge Constantineau a déjà rappelé les décisions anglaises, ou précédents, qui ont tant d'importance dans la jurisprudence britannique.

Si nous lisons ces précédents (Elphinstone vs Bedreechund, Knapps r. 338; Campbell (vs Hall, 23 State Trials, p. 322; Cowper, 205, Fabrigas vs Moslyn Cowper, V. 165), nous voyons que le droit international précise, quant au status des nations conquises ou cédées, que les nouveaux sujets doivent être traités comme tels et non pas comme ennemis ou comme étrangers.

Le général James Murray, premier gouverneur de Québec sous le régime britannique, réclama plusieurs fois l'application des principes qui gouvernent le droit des gens. Peu après la proclamation de 1764, il écrit à son frère une lettre dans laquelle il lui demande, au nom des Canadiens, d'aider "un peuple malheureux qui, après avoir subi les pires calamités que la guerre peut entraîner, devra, s'il n'est pas soutenu, ou abandonner tout ce qu'il a, ou se *soumettre à la persécution des fanatiques les plus cruels, les plus ignorants et les plus rapaces qui aient encore existé*".

Il entreprendra avec joie tout ce qui pourra alarmer et réduire à la raison les ennemis de son royal maître, mais il ne peut pas être "l'instrument qui détruira, peut-être, la race la meilleure et la plus brave du globe, une race qui a déjà vaincu son antipathie nationale contre les conquérants, et qui formerait vite, si on lui accordait quelques privilèges que les lois d'Angleterre ne reconnaissent pas aux catholiques chez nous, le groupe le plus fidèle et le plus utile de cet empire américain".

Murray avait autorisé l'usage des lois françaises en matière de propriété. Le rapport de Yorke et de Grey, deux ans plus tard, favorise Murray et vers la fin de mai 1774, par 105 voix contre 26, dit De Celles, les Communes anglaises adoptent l'Acte de Québec, qui constitue la grande charte de nos droits au Canada. Or Wedderburne, procureur général, discutant la proclamation qui provoquait l'indignation de Murray, disait sur le parquet des Communes:

"Une proclamation conçue d'une façon si générale, et s'appliquant à des pays très éloignés, sans homogénéité relativement à leur situation, à leur histoire et à leurs lois, ne peut pas être regardée comme un document d'Etat bien conçu, mais seulement comme un acte nécessaire immédiatement après la conquête. Mais quelque convenable qu'il fût, cependant, pour les parties du pays qui n'étaient pas peuplées avant la conquête, si nous devons le juger d'après une interprétation si fausse, si nous devons le juger comme implantant une constitution anglaise et des lois anglaises dans un pays déjà colonisé et gouverné par d'autres lois que les nôtres. Je le regarde comme un des actes de la plus brutale, de la plus absurde et de la plus cruelle tyrannie qu'une nation conquérante ait jamais commis à l'égard d'un peuple conquis."

Il dit plus loin:

"Dans mon opinion, c'est un changement de souveraineté. Vous avez acquis un pays nouveau, un peuple nouveau; mais vous ne prétendez pas que la conquête vous donne droit sur les biens particuliers. Ce serait de l'esclavage et de la misère suprême. Pour rendre l'acquisition profitable et durable, voici ce que vous devez faire: changer les lois qui touchent à la souveraineté française seulement, et leur substituer des lois relatives au nouveau souverain, mais *pour toutes les autres lois, toutes les autres coutumes et institutions quelconques*, qui sont indifférentes à l'état de sujet ou de souverain, l'humanité, la justice et la sagesse s'unissent pour vous conseiller de les laisser au peuple comme elles existaient antérieurement."

Lord Grenville soutenait que: "La province du Canada était dans une situation différente de celle des autres possessions britanniques en Amérique. Elle n'était pas une colonie fondée, ou originairement conquise par ce pays (l'Angleterre) et dans laquelle on pouvait transporter les lois de la Grande-Bretagne; mais c'était une province conquise sur une autre nation, une colonie qui possédait des lois établies, une forte agriculture et un commerce étendu."

LordElgin demandait à lord Grey, le 29 juin 1848, de détruire dans l'Acte d'Union, les restrictions imposées à l'usage officiel du français. Citons encore l'opinion du Juge en chef de la Cour Suprême des Etats-Unis (Marshall). Il s'agissait d'un traité contenant une clause sur le maintien de la propriété particulière aux Philippines. Le juge déclara que cette disposition n'était pas nécessaire parce que le droit international sanctionnait ce principe.

Montesquieu dit, dans "L'esprit des Lois", que la conquête laisse toujours à payer un dette immense pour s'acquitter envers la nature humaine. Le conquérant ne doit changer l'état des choses qu'autant qu'il est nécessaire de le faire pour assurer sa souveraineté.

Il serait facile de recueillir, dans l'histoire de tous les peuples, des faits qui prouvent péremptoirement que la conservation de la langue maternelle, même à l'école, ne nuit en rien à la fidélité des sujets conquis ou cédés, mais qu'au contraire elle la fortifie dans le cœur par la reconnaissance. Et c'est ce qui s'est produit pour les Franco-Canadiens, comme nous le verrons tout à l'heure.

Alexander Fraser, archiviste d'Ontario, écrivait dans la préface de son rapport du 31 décembre 1903: "Les lois réflètent les besoins publics, et pour légiférer sagement et intelligemment, il faut connaître l'atmosphère sociale et l'entourage, les influences qui agissent dans le progrès social... La législation exprime, sous une forme légale, les espérances, les ambitions et les besoins d'un peuple".

Tous les juristes ont reconnu que l'usage de la langue maternelle est un besoin, et que la législation sage est celle qui maintient la jouissance paisible de tous les droits.

Si nous avons pour nous le droit d'occupation première, nous avons aussi le droit des gens, et nous ne pouvions mieux faire, pour prouver cette thèse, que d'invoquer le témoignage des Anglais éclairés.

(A suivre.)

Pour rire

ENFANTS TERRIBLES.

—Tiens! mais elle n'a pas de cheveux, ta poupée.

—Non! c'est maman qui les a pris pour s'en faire des chichis.

• • •

ELOQUENCE.

L'avocat.—Oui, messieurs les jurés, mon client a découpé sa victime en morceaux, et si l'on n'a retrouvé que le tronc et les jambes... c'est parce qu'il avait perdu la tête.

• • •

—De l'esprit, lui? allons donc? coup!

—Dame! on lui en prête beau.

—C'est bien pour cela qu'il n'en a pas; est-ce qu'il rend jamais ce qu'on lui prête?

• • •

AUX CHAMPS.

—Ça, c'est la guigne... Je viens de vendre deux pièces de vin et v'là ma pompe qui se détraque. Comment qu' j'vas les livrer, à c't'heure?

A BATONS ROMPUS.

—Oui, monsieur, voilà le secret de la vie, mentir, toujours mentir!

—Vous avez raison, il n'y a que ça de vrai...

• • •

SAGESSE.

—Quelle scie.. les déménageurs ne viennent pas!...

—Fais comme moi, tu n'auras pas tant de soucis. A chaque terme, c'est l'huissier que me déménage!

• • •

CONSULTATION.

—Docteur, depuis huit jours, ma femme est d'une tristesse impossible à dissiper...

—D'une tristesse impossible à dissiper?... Je ne vois qu'un remède, appliquez-lui une demi-douzaine de *rigolos*...

• • •

NOCTURNE PARISIEN.

—Brigadier, il me semble que les rues sont bien mal fréquentées à cette heure-ci...

—Cependant, il n'y a que nous deux dehors...

Où construisez-vous votre maison?

Au parc Bellevue ou au parc Columbia?

AU PARC BELLEVUE

Si vous désirez un superbe emplacement, à quelques verges des limites de la ville d'Ottawa, et à dix minutes des tramways, vous ne pouvez mieux aire qu'en choisissant un terrain au parc BELLEVUE. Les conditions de paiement sont des plus faciles. Pas de taxes ni d'intérêt durant un an. :-: :-: :-:

AU PARC COLUMBIA

Si, d'un autre côté, vous préférez demeurer près des industries florissantes de la ville de Hull, vous achèterez un terrain au parc Columbia. Cette magnifique subdivision est située dans les limites de Hull, quartier no 1, à proximité des tramways. :-: :-: :-:

Pour toute autre information, adressez-vous à nos bureaux ou à nos agents.

A OTTAWA: 292, rue Dalhousie. Téléphone: R. 504.
A HULL: 169, rue Principale. Téléphone: Q. 7788.

J. M. LEMIEUX, GERANT.

Morisset et Morisset Ltée.,

193 rue Sparks. Téléphones: Q. 7601-7602.

AUX

HOMMES D'AFFAIRES.

POUR VOS IMPRESSIONS.

Les ateliers typographiques de "La Justice" sont les mieux outillés de toutes les imprimeries françaises de la province d'Ontario.

Si nous n'avons pas eu votre dernière commande, donnez-nous la prochaine.

Le succès en affaires dépend souvent d'une annonce bien faite; si vous faites votre correspondance sur un papier joliment imprimé, si vous présentez une carte de belle apparence, c'est déjà une recommendation.

Nous exécutons toutes sortes de travaux, tels que:

Papier à lettre, Enveloppes, Factures, Etats de comptes, Cartes d'affaires et de visite, Affiches, Programmes de soirées ou d'excursions, Lettres de faire-part, Blancs légaux, Pamphlets, Brochures, Factums, Journaux, Revues.

Ouvrage de luxe, une spécialité.

Satisfaction Garantie. Prix Modérés.

Passez à nos bureaux ou donnez un coup de téléphone: Rideau 736.

"LA JUSTICE"

457-459 rue Sussex - - OTTAWA.

LA JUSTICE

Hebdomadaire à 8 pages

Publié à Ottawa tous les vendredis

ABONNEMENT :

Un an.....$1.00
Six mois.....$0.50
Etranger.....$1.50

N. B. Tous les abonnements sont STRICTEMENT payables d'avance.

Toute correspondance concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée comme suit :

LA JUSTICE Limitée,
457-459 rue Sussex - - OTTAWA, Ont

Etrange attitude

Ces jours dernier la Presse Associée canadienne publiait une entrevue attribuée à M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa. *Le Droit* de lundi en reproduit le texte, qu'il présente comme suit :

"... Le *Citizen* de ce matin prête à M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées les propos suivants. Nous n'avons pu contrôler la vérité de *ces paroles et nous les donnons sous toute réserve*". (Nous soulignons.)

"Si le département montre une tendance à nous rencontrer à mi-chemin, et jusqu'ici il semble essayer à être juste, nous ferons notre possible pour arriver à une solution", a déclaré le président général du bureau des écoles séparées.

"Nous avouons que les experts en pédagogie du département sont meilleurs juges dans les matières d'éducation, mais pour l'enseignement du français nous croyons que le père de l'enfant doit être le juge. Ce n'est pas par simple plaisir que nous bataillons contre le département et nous essaierons de faire des compromis avec lui. Durant l'été, j'espère que nous aurons d'autres conférences avec les autorités".

Jusqu'ici tout va bien. Mais mardi, en rédaction, notre confrère, commentant par anticipation la conduite de M. Genest, disait (nous soulignons quelques expressions) :

"PAS DE COMPROMIS".

Depuis quelques jours, il circule d'étranges rumeurs au sujet des écoles bilingues de l'Ontario. Certains journaux ont publié de *prétendues* opinions de M. Samuel Genest, président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa, allant à dire que les Canadiens français de l'Ontario sont prêts à faire des *concessions*, à rencontrer à mi-chemin le département de l'Instruction publique de Toronto.

Cette rencontre à mi-chemin comporterait tout simplement que "nous accepterions les inspecteurs protestants pour les écoles bilingues, et qu'en retour on nous permettrait d'enseigner le français deux heures par jour".

C'est ce que l'on est convenu d'appeler un "compromis honorable" en certaines officines.

A la lumière de la raison c'est le sacrifice du principe fondamental des écoles bilingues que l'on voudrait nous faire accepter avec des subterfuges diplomatiques.

On sait ce que nous ont valu par le passé les "compromis honorables". L'imbroglio des écoles catholiques dans les provinces de l'Ouest est là pour nous le rappeler.

Ces "compromis honorables" n'ont été pour les Canadiens français que des défaites humiliantes, d'autant plus humiliantes qu'elles étaient dues à la veulerie et à la duplicité des nôtres.

Ce n'est certainement pas au lendemain des brillantes fêtes du Ralliement, qui ont réuni nos forces et montré au pays entier que nous sommes quelque chose et que toutes nos énergies de valeur sont parfaitement unies pour la défense des écoles bilingues, que l'on peut "honorablement" parler de compromis quelque "honorables qu'ils puissent être".

La province de Québec vient nous tendre une main secourable afin que nous continuions la bataille et surtout, il faut bien le comprendre, afin que nous arrêtions cette invasion de "compromis honorables" qui menacent d'anéantir la race française sur ce continent.

Ce serait, dons les circonstances actuelles, plus qu'un lâcheté d'accepter de ces "compromis honorables" qui ont eu valoir quelque chose à certains individus, mais qui ont invariablement arraché, à chaque fois que nous y avons été poussés, un lambeau de nos droits et de nos prérogatives.

Nous sommes persuadés que les paroles de M. Genest ont été mal interprétées, si même il y a du vrai dans les paroles qu'on lui prête.

En supposant qu'elles fussent vraies, ce que nous nous refusons de croire, supposant même que toute la Commission scolaire d'Ottawa serai disposée à sacrifier ainsi le principe bilingue, serait-ce là l'idée des parents?

Serait-ce là l'idée des autres commissions scolaires de l'Ontario qui comptent aussi pour quelque chose dans cette question?

Les 50,000 pères de familles Canadiens français de notre province qui ont, à deux reprises consécutives, confié la garde de leurs intérêts les plus chers à l'Association d'éducation, seraient-ils prêts, pour un misérable plat de lentilles, à renier les luttes des quatre dernières années?

Pour tout observateur sérieux qui est à même de scruter l'opinion publique, il n'y a qu'une seule réponse à donner à ces rumeurs et la voici :

"Nous ne demandons pas de faveurs, nous réclamons des droits qui sont nôtres.

"Pas de compromis, ils nous faut justice entière et complète. Et, s'il le faut, comme le disait le sénateur Belcourt, à l'Aréna d'Ottawa, nous irons jusqu'au pied du trône d'Angleterre réclamer cette justice que l'on ne peut nous refuser?

"Pour le moment,

"Pas de compromis pour les écoles bilingues."

• • •

Cet article a dû échapper à la clairvoyance habituelle du rédacteur en chef du *Droit*, car il y a dans ces quelques phrases des affirmations injustes à l'endroit de M. Genest.

Tout d'abord, *Le Droit* n'a pas "contrôlé la vérité de ces paroles" attribuées à M. Genest, et il les a publiées "sous toute réserve". Pourquoi alors parler de *"concessions"* possibles sur un ton qui fait supposer que M. Genest n'a plus qu'à recevoir ses trente deniers? Il n'est pourtant pas question de concessions dans l'entrevue Genest. La nature du compromis n'est pas expliquée, et c'est un peu trop tôt pleurer la perte de tous nos droits que de faire prévoir la déchéance de nos écoles par l'admission d'inspectorats protestants et la répétition de "l'imbroglio des écoles catholiques" de l'Ouest.

Comme toutes les négociations des commissaires d'Ottawa avec les officiers du ministère à Toronto sont restées secrètes, comment *Le Droit* peut-il prétendre que les inspecteurs protestants seront maintenus en échange de deux heures d'enseignement français?

Les "compromis honorables du passé" n'ont été que défaites humiliantes dues "à la veulerie et à la duplicité des nôtres", et comme il s'agit encore de "compromis honorables", dans l'opinion du confrère, le lecteur supposera charitablement que M. Genest et ses acolytes préparent un acte de "veulerie", de "duplicité" et de "lâcheté" qui pourra valoir quelque chose à certains individus" tout en nous "arrachant un lambeau de nos droits et de nos prérogatives".

Notre confrère ne croit pas aux paroles qu'on impute au Président de la Commission scolaire; mais même si elles étaient vraies, il est d'avis que les commissions de la province ne voudraient pas les accepter.

Les 50,00 pères de famille qui ont confié à l'Association d'éducation la garde de leurs intérêts,— nous aimerions savoir quand,— ne sont certes pas prêts à renier les luttes des quatre dernières années pour un misérable plat de lentilles; mais ils ont confiance aux commissaires d'écoles qui, eux, ont reçu leur mandat du vote populaire, et qui ne laisseront certainement pas aller la cause à la dérive pour des questions de parti.

Il est une chose certaine: c'est que si la Commission scolaire d'Ottawa décide quelque chose au sujet de la question bilingue, elle n'aura pas à attendre pour cela les appoints de l'Association d'éducation, qui n'a aucune existence légale, et qui ne vit, en réalité, que dans son exécutif de cinq membres, dans son conseil administratif de soixante et quelques personnes, dans un comité consultatif platonique et dans quarante-cinq ou cinquante succursales dont aucune ne serait entendue à Toronto.

Il y a 202 écoles séparées bilingues en Ontario et 109 écoles publiques bilingues de fait, plus une centaine d'écoles bilingues de droit, dont 75 appartiennent à la catégorie des écoles publiques, et que le gouvernement ne placera jamais de lui-même dans un inspectorat séparé.

C'est un aspect accidentel de la question qu'il ne faut pas oublier; nous le présentons en passant.

Si *Le Droit* veut réellement le bien de nos écoles, qu'il ne commence pas par mettre en suspicion le chef du mouvement français en Ontario. Mr Genest a fait assez de sacrifices depuis le mois d'août dernier pour qu'on n'aille pas méjuger la décision qu'il pourra prendre dans un avenir encore problématique.

Si on a voulu défendre d'avance M. Genest dans les revendications qu'il fera au nom des Canadiens français de la Province, la tentative n'est pas heureuse; et c'est ce qui nous fait dire que l'article en question a dû échapper à la surveillance du rédacteur en chef.

Quelle que soit la décision définitive de M. Genest, nous savons qu'il l'aura suffisamment mûrie pour que personne puisse lui jeter la pierre, pour quelque cause que ce soit.

CHARLOT.

"L'Honneur"

Le lecteur concevra tout de suite que je ne veux pas parler de cet honneur factice, qui élève certains personnages glorifiés sur des piédestaux, et qu'on fait consister dans les pompes, les richesses, les plaisirs et l'orgueil car c'est là le la fatuité qui, loin d'être honorable, déshonore ceux qui veulent n'y trouver que les honneurs.

L'honneur dont je veux parler est un sentiment honnête, une vertu qui nous porte à nous respecter nous-mêmes, pour acquérir une bonne réputation, à faire du bien à nos semblables et à ne jamais dévier des sentiers de la vérité, de la morale et de la justice.

L'on connait généralement les principes de ce véritable honneur, mais nous sommes forcés d'avouer que plusieurs ne les mettent pas en pratique, car si l'honneur était bien connu, bien compris et bien pratiqué par tous les hommes, nous ne verrions ni haine, ni jalousie, ni discorde, ni injustice; nous n'aurions plus à déplorer le défaut d'union qui se fait sentir trop souvent au milieu de la société et quelquefois même au sein de nos familles.

Les passions qui sont innées en nous peuvent bien faire chanceler l'homme sur le bord du chemin de l'honneur, elles peuvent même donner différentes impulsions à l'activité des mouvements de notre cœur et le porter à tomber dans des écarts, mais le mobile principal de l'homme vient de plus haut. C'est en suivant cette intuition divine que nous marchons dans le droit chemin, que nous acquérons et conservons le véritable honneur.

L'honneur doit être la lumière de notre esprit, la règle de notre conduite, le fondement de nos espérances, un remède à nos craintes, un adoucissement à nos maux et un consolateur dans nos peines.

L'honneur immortalise ceux qui l'ont aimé, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour ses principes, inspire des pensées sublimes, forme des âmes héroïques, en un mot l'honneur est un sentiment qui nous porte à être fidèle à l'amitié et à ses rapports. Zélés pour la patrie, esclaves religieux de notre parole, protecteurs de la faiblesse, partisans du plaisir, tout en étant sectateurs de la vertu.

L'honneur est la pratique de l'honnêteté et partant l'homme le plus honnête est celui qui a le plus d'honneur.

L'homme d'honneur n'a jamais honte d'avouer ses torts et si quelquefois il s'est acheminé dans quelque sentier qui ne conduit pas toujours au chemin de l'honneur, il s'empressera de s'écrier: "J'ai eu tort".

Le prophète royal nous dit lui-même que tout homme se trompe et son fameux "Peccavi" a toujours été sa plus belle auréole d'honneur et de gloire.

La première et la plus belles des victoires, dit Platon, est celle que l'on remporte sur soi-même, la plus honteuse des défaites est celle d'être vaincu soi-même.

On a dit aussi: "L'homme est d'autant plus petit qu'il s'élève davantage. "L'homme n'est grand qu'à genoux!" A genoux en s'humiliant dans l'humble aveu de ses fautes.

Napoléon 1er parait mieux, dit-on, tenant son fils dans ses bras en lui barbouillant le figure avec un de ses doigts trempé dans une sauce, que debout sur les pyramides d'Egypte s'écriant: "Soldats du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent", parce qu'alors le guerrier est disparu et qu'on ne retrouve là que le bon père.

Nous aimons mieux encore ce grand héros captif, à genoux aux pieds d'un humble prêtre, sur le rocher sauvage de Sainte-Hélène, qu'à la tête des armées se moquant orgueilleusement du Vicaire de Jésus-Christ qui voulait le retour dans le devoir et disant: "Que me font après tout les foudres de ce vieillard du Vatican? pense-t-il que ses excommunications vont arrêter le bras de mes soldats?" Oui! Celui qui prend l'honneur pour guide sera toujours bon citoyen, bon père et bon époux; comme citoyen, il ne cherchera que l'honneur et la gloire de son pays; comme père, il donnera de bons exemples et de bon conseils à ses enfants; comme époux, il aura toute la bonté et la tendresse d'un cœur sensible et généreux et la fidélité la plus inviolable pour celle qu'il a juré d'aimer toujours.

N'oubliez jamais que le bonheur, le repos et le contentement du cœur sont dans tous les temps, dans tous les lieux le partage de celui qui prend l'honneur pour le principal moteur de toutes ses actions.

Le faux honneur est une prétention au caractère de l'honneur véritable qui nous porte à faire des choses qui le détruisent. L'abus des dons de Dieu et de la nature est quelquefois appelé honneur pour ceux qui, avec ce mot à la bouche, agissent souvent avec injustice, folie et bassesse.

C'est ainsi que l'avare croit acquérir beaucoup d'honneur en entassant trésor sur trésor et en laissant mourir à sa porte le malheureux qui n'a pas de pain.

C'est ainsi que l'orgueilleux se fait un honneur de porter de beaux habits, de se couvrir d'or et de bijoux tout en méprisant l'homme honnête et vertueux qui n'a que des vêtements simples et grossiers.

Vous verrez aussi certains hommes vivre dans l'opulence et ne pas payer leurs dettes et se faire une gloire de toutes les ruses employées pour se soustraire à leurs engagements.

Que dites-vous par exemple de celui qui se fait un honneur, sous ses brillants dehors d'avoir englouti par fraude le bien d'une veuve et de ses orphelins?

Ce n'est pas non plus s'élever que de chercher par des paroles ou des discours à rabaisser le mérite de ceux qui par leurs talents et leurs capacités peuvent un jour nous porter ombrage, ce n'est alors qu'une envie mal placée; que chacun cherche à s'instruire, à s'enrichir ou à se rendre capable dans la position qu'il occupe, et, s'il le peut, à acquérir par son mérite, de la gloire et de la renommée, ce n'est qu'une noble émulation. Mais que pour y parvenir il écrase malicieusement et injustement son semblable, ce n'est plus l'honneur et celui qui emploie des moyens illicites, soit en politique, soit ailleurs, pour avoir un titre, une position ou atteindre la gloriole, ne doit pas prétendre qu'en dorant ainsi injustement son blason, il sera dans l'esprit des autres un personnage d'honneur.

Comme les nations se composent d'un nombre indéfini d'êtres humains réunis sous un même drapeau, sous un même gouvernement, il s'ensuit nécessairement que l'honneur de chaque individu qui en fait partie rejaillit sur sa nation et que cette nation elle-même est d'autant plus honorable qu'elle renferme dans son sein un plus grand nombre de citoyens qui se distinguent par leurs talents, leurs capacités, leurs mérites et leurs vertus. Mais cet honneur consiste dans un bon gouvernement, et dans une sage administration des affaires publiques, et, comme en Canada, le pouvoir législatif sort du peuple, c'est à lui de choisir pour exercer ce redoutable mandat des hommes capables de sauvegarder son honneur et de faire des lois justes et équitables qui accordent et assurent à chaque individu les droits qu'on ne peut lui refuser sans manquer à la justice.

L'honneur porte à faire de bon cœur et même avec gaieté des actions difficiles qui demandent de la fermeté et du courage, lors même qu'il ne doit attendre pour toute récompense que le témoignage de sa conscience.

Si ce noble sentiment était implanté dans le cœur de tous les hommes, la terre serait un nouvel Eden; nous n'aurions pas à craindre ni l'insolence de l'orgueilleux parvenu, ni la haine du vindicatif, ni l'égoïsme de l'avare; nous coulerions nos jours en paix au milieu de nos familles et nous ne verrions partout que justice, égalité et fraternité; mais ce rêve est trop beau pour le voir se réaliser. Cependant je peux ajouter en terminant, que je suis pleinement de l'avis de Boileau, qui a dit :

L'honneur est comme une île escarpée sans bords,
On n'y peut plus entrer dès qu'on en est dehors.

Mme ANGELINA LEDUC.
Ottawa, 1er juillet 1913.

Dévolement

Quelques-uns de nos compatriotes, heureusement fort rares, laissent croire que, dans leur opinion, l'avenir économique de notre race repose sur l'abandon de leur langue et de leur foi. Si l'avenir économique d'une nation est basé sur l'abjuration religieuse et le changement d'allégeance morale d'un petit nombre, cela peut avoir sa raison d'être; mais si la masse populaire tient à conserver et sa croyance et son idiome distinctif,— et voilà le propre des Canadiens français,— la solution radicale se trouve étrangement déplacée.

L'avenir économique des Franco-Canadiens ne saurait s'étayer sur le fait d'un renégat, d'un transfuge ou d'un fuyard. Dans une alternative qui placerait les nôtres entre l'abandon définitif de la langue maternelle et la sujétion complète, — mais luxueuse, de la race entière,— il y aurait fort peu d'hésitation en faveur de la liberté; car la fierté native, le souci des intérêts généraux, qui doivent primer, toujours, les intérêts individuels, triompheraient, après réflexion, des désirs de lucre et même des avantages offerts à tout un groupe. Le sentiment de la Patrie n'est pas une illusion. Il existe, fortement ancré dans le cœur des foules, et même les rubans, même les titres pourtant si alléchants, même les persécutions idiotes dont les militants sincères sont en butte, ne sauraient entraver l'essor de la pensée française dans notre pays. Nous en savons quelque chose.

La situation économique des Franco-Canadiens s'améliore de jour en jour. Devant l'insistance des nôtres, le bilinguisme commercial s'installe plus solidement de semaine en semaine dans nos relations commerciales, non pas par cause de sentiment chez nos concitoyens anglophones, mais par nécessité commerciale. Trois millions d'individus constituent, dans une population de sept millions au total, une clientèle qu'il ne faut pas décourager en raison même des ressources qu'ils apportent au commerce de la nation canadienne.

Nous l'avons constaté dans nos magasins à rayons. Il y a deux ans, les commis bilingues étaient rares. Aujourd'hui, ils sont en groupes respectables, et les patrons eux-mêmes se louent d'avoir pensé que l'emploi de gens qui connaissaient les deux langues officielles du Canada pouvait leur rapporter des dividendes. Ils ne se sont pas trompés. Les défections, dans une race sujette, peuvent se compter dans la proportion de dix à vingt pour cent. Ce nombre ne saurait prévaloir, dans l'esprit des négociants, sur la majorité des client possibles, et c'est dans ce dernier groupe que les marchands de confections, de nouveautés, de nécessités quotidiennes, cherchent la clientèle qui les aide à vivre et à s'enrichir. Le jour où l'on voudra faire croire aux nôtres que leur vie matérielle dépend de nos "voisins" en religion et en langage, il sera temps de démontrer qu'un Franco-Canadien ne peut pas gagner sa vie honorablement dans les métiers, dans les arts libéraux, dans les professions, aussi bien que son concitoyen de langue anglaise. Alors il sera temps de songer vraiment à changer "d'allégeance" dans un pays qui mentira à ses premiers principes de solidarité; car nul pays ne saurait vivre rationnellement si tous les éléments ethniques qui le constituent et qui en assurent l'existence n'ont pas des droits égaux et des avantages *"vraiment"* égaux.

L'annexion, dans le cas contraire, est le seul remède; et à moins que les Anglo-Canadiens ne soient les premiers à la réclamer, elle ne se produire jamais pour nous.

Compter sur les défections comme moyen de libération, c'est mal juger nos concitoyens anglais. Ils ne nous respecteront qu'autant que nous respecterons nous-mêmes nos droits, nos traditions saines et nos aspirations justes.

Chères petites

Quelques militantes du suffragisme féminin, en Angleterre, viennent d'être découvertes dans la préparation d'un plan de campagne odieux. Il s'agit de commencer, dès la mort en prison d'une des suffragettes détenues, une campagne de propagande par le meurtre contre les ministres de la Couronne et contre certains ministres plénipotentiaires de l'étranger. On ne s'occupera pas si les suffragettes se laissent mourir de faim dans leur geôle,— la mort d'une d'entre elles suffira à provoquer la rançon du sang.

Pour prouver qu'elles entendent agir, les suffragettes ont incendié un château d'un demi million à Balfron, et la gare du raccordement Leuchars.

Et dire que les Canadiennes ne veulent pas de ces principes heureux.

La boissomption

Les statistiques recueillies par le ministère de la Justice, sur le crimes commis au Canada pendant l'année terminée le 30 septembre 1911, démontrent une augmentation de délits dont la proportion est de beaucoup supérieure à l'augmentation de population.

Le grand nombre des crimes imputés à l'alcool est navrant.

Le tableau suivant peut en donner une idée :

Années.	Convictions générales.	Convictions pour ivrognerie.
1901. . . .	42,148	12,727
1907. . . .	79,170	29,802
1908. . . .	88,633	31,089
1909. . . .	89,861	31,105
1910. . . .	102,902	34,068
1911. . . .	114,260	41,379

Les condamnations pour ivrognerie ont augmenté de 225 pour 100 de 1901 à 1911. et les convictions pour tous délits de 168 pour 100, alors que la population ne s'est accrue que de 34 pour 100.

NOS DOMESTIQUES.

—Une lettre enflammée du chef! Sûr qu'il a dû l'écrire près de ses fourneaux...

SERVANTE DEMANDEE.

On demande immédiatement une bonne servante générale. Pas de lavage, bons gages. S'adresser au No. 114 rue Osgoode. Téléphone : Rideau 1571.

A NOS LECTEURS.

Encouragez de préférence nos annonceurs. Quand vous achetez à leurs magasins, mentionnez LA "JUSTICE"; cela prouvera la valeur de la publicité dans notre journal et vous aiderez à notre œuvre.

VENTE de JUILLET

Tous les jours de ce mois nous aurons des prix d'occasion qui ne manqueront certainement pas de vous intéresser.

Jupes de robes blanches en duck ou rep, valant régulièrement $1.50.

Réduites à 99c.

Blouses blanches, styles nouveaux, genres réguliers, Middy et Norfolk, collets bas ou hauts, collet "Suushine" qui est du dernier cri et différents genres de fantaisie. Valeur régulière de $1.50 à $3.00.

Réduites à 99c.

Jupons plis accordéon, de couleur cerise, cadet, royal, violet, mastic, etc. Aussi 10 doz. seulement de jupons noirs brodés.

Réduits à 99c.

Robes blanches en duck et en broderie, ce qu'il vous faut pour les chaleurs de juillet. Valeur de $3.00 à $5.00.

Réduites à $2.59.

La balance des chapeaux de paille pour dames et enfants,

au prix coûtant.

M. CARRIERE, 61 rue Principale, HULL.

ESSAYEZ

Nos Liqueurs Douces TALLY-HO.

Ginger Ale (aromatique) TALLY-HO.	Cidre Champagne TALLY-HO.
Ginger Ale (sec) TALLY-HO.	Lemon Sour TALLY-HO.
Eau de Seltz TALLY-HO.	Cream Soda TALLY-HO.
Bière au Gingembre TALLY-HO.	Iron Brew (tonique) TALLY-HO.

SPECIAL — Limonade anglaise TALLY-HO. "La reine des liqueurs douces".

Téléphone : Rideau 97. -:- 35 rue George.

Une Bonne Nouvelle
POUR LES CONCURRENTS.

Voulez-vous accepter notre aide pour gagner le superbe piano offert gratuitement par la Maison Senécal & Claude?

La "Justice" donnera 1000 VOTES

pour tout nouvel abonnement, ou pour le paiement de tout arrérage de souscription.

Abonnez vos amis et vos connaissances, et vous aurez autant de 1000 votes que vous ajouterez de noms à nos listes. Il ne vous en coûtera rien, et ceux que vous aurez abonnés seront enchantés de vous avoir été agréables, tout en recevant chaque vendredi un journal intéressant à tous les points de vue.

Venez à nos bureaux, nous vous donnerons LE MOYEN d'arriver VAINQUEURS.

Téléphonez-nous : Rideau 736.

LA "JUSTICE", 457-459 rue Sussex, OTTAWA.

IMPORTANT.—Conservez les coupons publiés chaque semaine dans La "Justice"; ils valent 25 votes.

Abonnez-vous à LA JUSTICE
$1.00 PAR ANNEE
457-459 rue Sussex - Telephone: Rideau 736

Opinion d'un confrère anglais

(*The Advertiser and New Ontario Gazette*, Sturgeon Falls, 26 juin.)

La fête de mardi dernier (24 juin), de l'avis de tous, a eu grand succès. Le temps était superbe, et si les foules venues de l'extérieur n'ont pas été, peut-être, aussi nombreuses qu'on l'avait espéré, ceux-là qui sont venus ont semblé contents...

Quant aux discours, les orateurs ont été intéressants; ceux de la localité ont été d'une concision louable. Si nous devions faire quelque comparaison nous dirions que le bref discours de M. Philion, à l'ouverture de la seconde partie du programme des discours, fut comme question d'art oratoire le meilleur de la journée, et de beaucoup. M. Jules Tremblay prononça un discours soigneusement préparé, donnant une analyse historique de la situation par rapport au status de la langue française au Canada. Ses faits et ses arguments étaient ordonnés avec une grande adresse et, à tout prendre, son discours est l'un des plus intéressants que nous ayons encore entendus; mais il avait le défaut grave d'être beaucoup trop long. Des orateurs, remplis de leur sujet, qui se sont imposés le travail d'une préparation consciencieuse et soignée peuvent oublier qu'un auditoire debout, par un jour de chaleur, ne peut pas s'assimiler autant de renseignements et d'arguments qu'il le pourrait s'il était commodément assis et abrité contre le soleil. Si le discours de M. Tremblay avait été moitié moins long, c'eût été un plaisir non mitigé de l'écouter, car il était bien dit, et couché dans un français vraiment élégant et distingué.

Dans les autres discours de la première partie du programme, nous en avons remarqué deux, plus particulièrement, à cause des conseils qu'ils comportaient.

M. Mageau, en insistant sur la nécessité d'organiser des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste dans le Nouvel Ontario, déclara qu'il fallait un journal bilingue qui entrât dans toutes les familles, anglaise, irlandaise ou française, et leur permît de lire, dans leur langue maternelle, "ces idées qu'il nous faut répandre dans tout le pays".

Ce projet, bien qu'excellent, n'est pas neuf; au fait, nous l'avons eu nous-même il y a quelques mois, et depuis plus d'un an l'*Advertiser* n'a pas été seulement le premier, mais le seul journal bilingue du Nouvel Ontario. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'approbation de M. Mageau dans notre entreprise et nous osons espérer que nous pourrons nous reposer sur son appui.

L'autre conseil notable a été donné par M. A.-A. Aubin et, dans notre opinion, il valait tout le thème des autres discours mis ensemble. M. Aubin recommanda fortement à son auditoire de faire apprendre un métier aux garçonnets, —forgeron, maçon, menuisier, horloger, ou tout autre métier,—afin que dans l'avenir ils pussent être prêts à remplir de meilleures positions dans le Nouvel Ontario. C'était là un conseil bon et sage et nous espérons qu'il sera suivi. Trop de jeunes gens, qui grandissent dans ce district et qui peuvent s'employer à plusieurs choses, n'ont aucun métier. L'avenir appartient au garçonnet ou à l'homme qui s'est perfectionné dans une profession ou un métier particuliers.

Des discours ont été prononcés, aussi, par M. l'abbé Langlois, de Sturgeon Falls, le Père Charlebois, d'Ottawa, et M. l'abbé Côté, de Chelmsford.

Le principal orateur de la deuxième partie du programme, était M. Olivar Asselin, dont on écouta avec grand intérêt ce que nous appellerons un bon discours de combat, mais qui, à notre avis, fut toutefois gâté par ce que nous croyons être un conseil imprudent. En suggérant à ses auditeurs d'insister sur l'enseignement du français, il leur recommanda, si leurs enfants ne pouvaient apprendre qu'une langue, de voir à ce que cette langue fût le français, puisqu'ils pouvaient apprendre l'anglais, spécialement en Ontario, "sur la ferme, dans les bois, dans les affaires et dans la rue". Ceci n'est pas seulement absurde, mais c'est de la sottise insigne et pernicieuse. A moins qu'un enfant ne s'attende à être relégué toute sa vie dans un district isolé où le français est la langue dominante, —et même là il sera désavantagé, —il est lancé dans les batailles de la vie sans être préparé, et il est embarrassé par son ignorance de l'anglais quand il veut faire concurrence soit aux bilingues soit à ceux qui, quelque estime que nous ayons du français, et de sa valeur, connaissent la langue principale et dominante non seulement du Canada, mais de l'Empire britannique et du monde entier. Au Canada, réduire l'éducation de l'enfant à la connaissance du français seulement, c'est le condamner à être toute sa vie un "simple bucheron et un simple porteur d'eau" pauvrement payé et irrégulièrement employé.

Ajoutez le français à l'anglais par tous les moyens, ajoutez autant de français et d'aussi bon français que possible; mais une faute grande et radicale sera commise et tout particulièrement au point de vue des avantages des Canadiens gallophones, si le conseil inepte et absurde de M. Asselin sur ce sujet est suivi...

Si les discours furent intéressants, nous nous permettrons de faire deux critiques,— premièrement on a trop appuyé sur ce que quelques orateurs ont appelé "la bigoterie anglaise" et l'on n'a pas assez reconnu de la sympathie et de l'appui de ceux que nous prendront la liberté d'appeler les plus larges d'esprit et les plus intelligents chez les Anglais. Brandir un gourdin de façon à frapper également les ennemis et les amis peut être impartial, mais c'est une fausse façon de combattre.

Et deuxièmement, si nous avons entendu beaucoup sur "nos droits" et "le devoir et la nécessité de défendre ces droits", on a dit très peu, à proprement parler rien du tout, sur les devoirs qui proviennent de l'usage de ces droits, et de l'obligation, pour ceux qui réclament une plus large reconnaissance des droits susdits, d'exiger non seulement plus de français dans l'enseignement, mais un meilleur français, un français plus pur, un français plus classique, un français libéré de mots anglais et d'idiotismes, et rétabli dans sa propre beauté, sa propre force et sa propre vigueur.

Henri Rochefort

Une dépêche de Paris annonce la mort de Henri Rochefort, fondateur de *La Lanterne* et de *L'Intransigeant*, à l'âge de 83 ans.

Henri Rochefort naquit à Paris en 1830. Après s'être essayé à l'art dramatique et à la littérature et avoir produit quelques pièces, il se lança dans le journalisme. Il débuta au *Figaro* et au *Soleil*. Sa prose mordante parut dangereuse au gouvernement et il fut exclu de la rédaction du *Figaro*.

En 1868, il fonda *La Lanterne*, journal sectaire, anti-religieux. Accablé d'amendes et de condamnations à cause de ses attaques contre l'Empire, qui pourtant ne les avait pas volées, il dut s'exiler en Belgique.

En 1869, Rochefort rentra en France, et se fit élire député de Paris et fonda *La Marseillaise*. En 1870, il créa le "Mot d'Ordre" et donna sa démission à l'Assemblée Nationale. Il se prononça contre le gouvernement de Thiers et de l'Assemblée de Versailles et ne voulut pas faire partie de la Commune. Il fut pourtant, après le rétablissement de l'ordre, arrêté et condamné, à cause d'articles publiés dans une enceinte fortifiée. Le ministère de Broglie l'envoya à la Nouvelle-Calédonie —1873, —d'où il s'échappa au bout de quatre mois. En 1880, Rochefort put rentrer en France, à la faveur de l'amnistie. Il créa immédiatement *L'Intransigeant*, destiné à soutenir les revendications radicales et socialistes. En 1885, il fut élu député de Paris et donna sa démission en 1886. Puis, se prononçant ouvertement pour le général Boulanger, il le suivit dans sa fuite en Belgique — 1889, — fut condamné par contumace à la détention dans une enceinte fortifiée, s'établit à Londres et rentra en France en 1895. Il fit plusieurs campagnes mémorables contre les scandales de Paris, contre Dreyfus, puis en faveur du nationalisme. Outre ses nombreux articles de journaux, Rochefort publia un grand nombre d'ouvrages.

Les Canadiens dans le Maine

La *Waterville Morning Sentinel* de vendredi, nous arrive avec un compte rendu des fêtes franco-américaines organisées pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la maison de Mont-Mérici, qui tombait le 26 juin. Le journal publie une lettre du gouverneur de l'Etat en réponse à l'invitation qui lui avait été faite d'assister aux fêtes du couvent. Voici un extrait de cette lettre:

"Habitant de Waterville pendant plus de trente-trois ans, j'ai suivi le développement de votre institution avec un très grand intérêt, comme j'ai observé aussi, durant ce laps le progrès de la population canadienne française de la ville.

"Lorsqu'en 1880, je vins à Waterville, vos compatriotes étaient en minorité. A cette époque aucun homme de métier représentant de quelque corps, n'avait un rôle de quelque importance dans le développement de la ville; il y avait peu de commerçants ou de marchands, peu d'hommes de profession en dehors du clergé; un très petit nombre dans la vie industrielle sortaient de la condition ordinaire de l'ouvrier. A peine m'est il nécessaire d'attirer l'attention des citoyens de Waterville sur le contraste évident de notre vie professionnelle et industrielle d'aujourd'hui avec ce qu'elle était lors de mon arrivée ici. Le progrès et le développement de la population française de Waterville est le fait le plus remarquable que j'aie vu pendant toute cette période d'années. A mon avis, je puis affirmer qu'aujourd'hui notre vie ouvrière, commerciale et professionnelle est représentée en très large majorité par les Canadiens français et leurs descendants. Et, ce qu'il faut surtout louer, ils sont tous devenus tout à fait américains (Americanized), puisque je sais qu'ils sont parfaitement sympathiques à toutes nos coutumes et à l'esprit américains, un grand nombre d'entre eux, du reste, étant Américains de naissance. Je ne sais aucune autre race qui se soit assimilée et qui ait adopté les manières et les coutumes des autochtones du Maine, aussi promptement et avec autant de bonne grâce que les Canadiens français.

Nous lisons qu'une longue lutte se livra, aux premiers temps du pays, entre Anglais et Français, au sujet du territoire formant maintenant l'Etat du Maine, ou tout au moins une grande partie de cet Etat. Et tandis que, d'abord, les descendants des Anglais semblaient avoir triomphé, par les moyens de guerre, il me parait qu'à la fin les Français vont vaincre par les arts de la paix. C'est tout au moins l'état de choses que nous trouvons aujourd'hui à Waterville, et qu'on peut sans doute retrouver dans plusieurs autres villes manufacturières de l'Etat.

Personne ne saurait douter du développement considérable dont Waterville a profité et qui continue, est dû dans une plus large mesure à l'énergie des descendants de Français qu'à celle des descendants de toute autre race. Je pense que l'on peut sûrement affirmer que les sept-dixièmes au moins de notre population est, à l'heure actuelle, d'autre descendance que l'américaine, et en grande partie de descendance canadienne française; et nous sommes très fermement convaincu que Waterville figure aussi bien, quant aux avantages qui font l'Etat plus prospère et le citoyen meilleur, que toute autre ville du Maine. Pour moi il n'y a aucun doute que nous sommes redevable aux ouvriers de l'Eglise catholique pour une grande part de la situation, et je suis persuadé que l'œuvre que vous accomplissez par votre couvent pour l'éducation de l'enfance, comme l'œuvre que vous avez récemment entreprise pour le soulagement des malades dans votre hôpital, comptent parmi les meilleures de nos organisations d'éducation et de charité. Ce sont de vraies œuvres de charité, marquées du caractère qui sera toujours à la gloire de votre Eglise.

Regrettant sincèrement l'impossibilité où je suis de me trouver avec vous aujourd'hui, et me réjouissant avec vous du grand succès de vos entreprises, je suis

Respectueusement à vous,

WILLIAM-T. HAINES.

La lutte

Parce que deux ou trois politiciens en vue de la ville et du district croient que les Canadiens français devraient abandonner la lutte en faveur de l'école bilingue, cela ne veut pas dire que les militants vont se replier sur la réserve et attendre que les temps soient plus calmes pour agir. Quand les tranchées sont creusées, c'est une fausse tactique, même dangereuse, que de les laisser occuper par l'adversaire. Si nous avons des ennemis en Ontario, sauf quelques écervelés de l'Orangisme, ils se déguisent sous les traits d'antagonistes actifs, sans doute, mais moins combatifs qu'on pourrait le croire dans une "majorité intéressée à n'avoir qu'une langue et qu'une religion". Il est bien certain que si la vraie majorité se mettait de la partie, la posture de la langue française serait plus fortement compromise au Canada; mais l'orangisme actif et le sectarisme violent n'entraînent qu'une très faible minorité contre nous.

A vrai dire, ils ne servent qu'à nous réveiller à l'heure opportune, comme l'incident de 1910. C'est ainsi que nous comprenons la tendresse de la *Sentinel* pour les nôtres. Elle les cingle et les force à surveiller leurs intérêts en multipliant les faussetés sur leur compte, et en dénaturant sérieusement l'histoire de notre pays, qu'elle fait commencer à 1775, c'est-à-dire à la première immigration des United Empire Loyalists.

Il ne faut pas croire que ce groupe de Loyalistes était formé, exclusivement, de bigots et d'anti-catholiques. Le protestantisme n'entraîne pas par nécessité la haine de notre religion, comme on peut le constater souvent ici même, où plusieurs de nos frères séparés ont pris la défense de ce qu'ils considèrent eux-mêmes être nos droits comme catholiques et comme Français.

Ces appuis sont plus importants que les défections de nos quelques arrivistes et nous aurions tort de nous alarmer quand nous voyons des éphèbes ou des barbons passer dans le camp qui nous menace.

SAGARD.

Morte à la fleur de l'âge

Vendredi matin dernier ont eu lieu, à l'église Notre-Dame de Hull, les funérailles de Mlle Berthe Carrière, fille de M. Magloire Carrière, marchand bien connu. Une foule considérable de parents et d'amis ont pris part à la cérémonie funèbre

Décédée mercredi matin, Mlle Carrière a succombée à une attaque de paralysie dont elle avait été frappée quelques dix jours auparavant. Le jour même de sa mort, Mlle Carrière atteignait sa vingtième année. Douée de qualités supérieures, la défunte avait su se créer d'excellentes relations. Ses compagnes de la Congrégation des Enfants de Marie ont assisté en corps aux funérailles.

A la famille que vient d'atteindre une si rude épreuve, La "Justice" offre l'expression de ses plus sincères regrets.

Dans un salon:

--Eh bien, chère madame, votre mari est-il devenu un peu calme?

—Oh! ne m'en parlez pas— J'en suis à désirer qu'il reste le plus longtemps possible dehors! A peine est-il rentré qu'il fait quelque "sortie"!

• • •

Crétinot lit le journal.

—Rien de nouveau? lui demande sa femme.

Et Crétinot tranquillement:

—Je suis en train de lire les "anssances" pour vois s'il est venu au monde quelqu'un que je connaise.

• • •

A la suite d'un accident de chemin de fer:

L'inspecteur chargé de rédiger le rapport d'usage s'exprime ainsi au sujet d'une de ses victimes:

"M. X..., de tel pays, nombreuses blessures à la tête: on espère cependant que l'amputation ne sera pas nécessaire."

DROITS RÉSERVÉS.

GRAND CONCOURS

$350. PIANO ENNIS ET CO. $350.

Plan de concours vendu par "The Business Boosters, Limited", Ottawa, Ont.

ENTREZ EN LICE

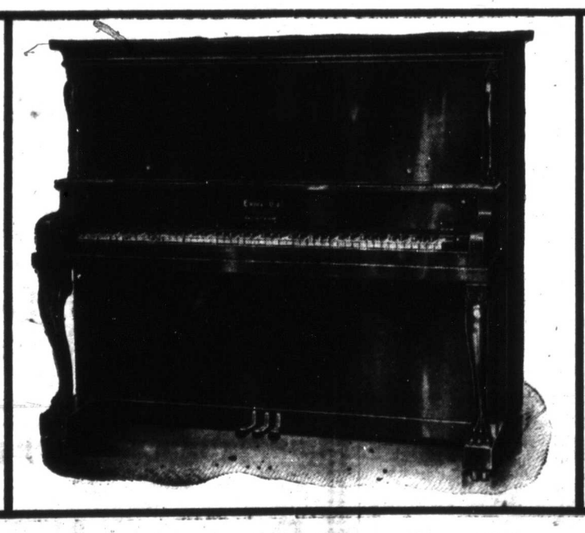

EPARGNEZ VOS COUPONS

Aimeriez-vous à avoir ce piano dans votre maison? Un peu de travail et vous sortez vainqueur.

Nous émettrons des coupons de vente avec chaque achat fait à notre magasin. Ces coupons représentent UN VOTE pour CHAQUE CENTIN d'achat, et la personne qui possèdera les coupons représentant LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOTES, à la fin du concours, recevra ce magnifique piano Ennis et Co., SANS DEBOURSER UN SOU.

Les coupons sont transférables, et si vous n'êtes pas intéressé à gagner le piano vous-même, vous pouvez aider à vos amis. Notre but est de vous intéresser à notre magasin.

Nous ne demandons qu'une occasion de vous prouver que vous pouvez faire mieux ici qu'ailleurs. Nous ne prétendons pas défrayer les lourdes dépenses de ce concours en prélevant un percentage plus élevé sur les marchandises vendues, mais nous espérons que l'augmentation considérable de nos affaires nous récompensera largement, et nous ne négligerons rien pour vous donner dans l'avenir ENCORE PLUS pour votre argent que nous ne l'avons fait dans le passé.

Nous ne sollicitons votre patronage que sur le seul mérite de nos marchandises et de leur extrême BAS PRIX.

Nous pouvons vous épargner de l'argent et nous sommes prêts à le prouver.

SENECAL & GLAUDE

MERCIERS ET CHAPELIERS

OTTAWA - - - - ONTARIO.

Chapeaux de Paille

A REBORD LARGE ET CALOTTE BASSE (SAILORS). LE DERNIER CRI DE LA MODE AMERICAINE, DE . . . . **$1.50 à $5.00.**

Tous ceux qui achèteront leurs Chapeaux de paille à notre magasin durant tout le mois de juin, auront droit à 500 votes supplémentaires.

Profitez de cette aubaine!

La "Justice" vient de conclure avec la Maion Senécal & Glaude des arrangements spéciau pour procurer au public d'Ottawa, de Hull et des environs l'avantage de prendre part à l'un des concours les plus populaires qui aient jamais été organisés à Ottawa.

CONDITIONS:

La "Justice" a obtenu le PRIVILEGE EXCLUSIF de donner à tout NOUVEAU SOUSCRIPTEUR qui paiera un an d'abonnement, ou à TOUT ANCIEN ABONNE qui fera remise de ses arrérages, un

Coupon représentant 1000 votes.

La "Justice" N'AUGMENTERA PAS le prix d'abonnement qui est d'UNE PIASTRE par année. Chaque personne qui nous apportera un ou plusieurs abonnements aura donc droit à AUTANT DE MILLE VOTES qu'elle nous donnera de souscriptions.

Avis aux concurrents et concurrentes.—Si vous voulez réussir, mettez-vous dès aujourd'hui à l'œuvre. Chaque abonnement payé que vous apporterez ou enverrez aux bureaux de La "Justice" vous vaudra MILLE VOTES. Ne l'oubliez pas! Un mot à vos amis et vous sortirez vainqueur du concours.

Les votes ne s'achètent pas, puisque vous aurez pendant un an le bénéfice de recevoir un journal canadien-français et catholique, toujours intéressant à lire et traitant avec la plus grande impartialité des questions d'actualité.

La bataille soutenue par La "Justice" pour les écoles et pour l'avancement de la race canadienne-française en Ontario sera continuée avec énergie.

De temps à autre, nous publierons la LISTE COMPLETE des concurrents, montrant le nombre de votes de chacun.

Qu'on ne l'oublie pas! La "Justice" sera le SEUL JOURNAL qui aura le droit de donner des coupons.

Tous nos lecteurs se feront donc un devoir d'encourager Senécal & Glaude. Ces deux jeunes Canadiens-français méritent à tous points de vue l'aide de tous les compatriotes.

Leur assortiment de merceries est on ne peut plus complet et l'excellence de leurs marchandises leur a créé une clientèle de choix.

LISEZ ATTENTIVEMENT les conditions de Senécal & Glaude, expliquées dans cette annonce.

Pour tous renseignements sur le concours, adressez-vous aux bureaux de La "Justice", 457-459 rue Sussex, téléphone: Rideau 736, ou à

SENECAL & GLAUDE

Merciers et Chapeliers, angle des rues Rideau et Dalhousie. Téléphone: Rideau 2201.

"THE SEAMLESS RING"
L'ANNEAU SANS SOUDURE

Voyez cet Anneau !

Il est sans soudure, c'est celui de votre choix.

Votre fiancée s'honorera toute sa vie de ce que vous lui aurez donné un Anneau Nuptial qui conservera toujours un lustre éclatant.

10k - 14k - 18k

Louis Gauthier

Téléphone : R. 929.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Livres de Prières, Chapelets, Médailles, Statues, Bénitiers, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant a la

LIBRAIRIE

P. C. Guillaume

Angle des rues Sussex et York.

A VENDRE
—OU—
A LOUER

Maison en pierre, avenue Lauriers et King Edward.

Maison, toiture tôle et gravois, rue Nelson.

Cottage à Woodroffe.

Maison en briqne et deux lots à Eastview

Joseph Côté

114-116 rue Rideau

OTTAWA.

Téléphone : Rideau 8412.

AUX MENUISIERS !

Je viens de faire l'acquisition d'une machine rapide pour les découpages, les assemblages, les placages, le dégrossissage, etc.

Tous les ouvrages de menuiserie pourront donc être promptement exécutés à mes ateliers.

Réparage de meubles et instruments de musique.

Edmond Clairmont.

expert en menuiserie. Entrepreneur de constructions, peinture, etc

Téléphone : Rideau 2163

48 avenue Laurier est. - - - - - OTTAWA.

TOUT HOMME D'AFFAIRES

DOIT SE DEMANDER :

Comment puis-je atteindre tous les clients possibles ?

NOUS REPONDONS :

PAR L'ANNONCE.

La publicité fera connaître vos marchandises à un grand nombre de personnes, surtout si vous annoncez dans "La Justice", l'organe des 250,000 Canadiens-français d'Ontario. Notre journal est lu par une population intelligente qui saura apprécier : : . : vos annonces. . : : :

Venez nous voir pour un espace ou téléphonez.

"La Justice"

457-459 rue Sussex, Ottawa.

Téléphone : Rideau 736.

Nous pouvons répondre

(*L'Opinion Publique.*)

La presse assimilatrice feint de croire que les Franco-américains ne s'exposeraient point, par l'abandon de leur langue, à l'abandon de leur foi.

Nous sommes, nous, d'un avis diamétralement opposé et nous faisons nôtre cette pensée de Mgr Quigley, l'éminent archevêque de Chicago :

"Avant tout, Franco-américains, conservez vos institutions, propagez votre langue et vos traditions, c'est par elles que vous êtes restés, en Amérique, un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. Et c'est en conservant votre langue et vos traditions que vous conserverez votre foi et que vous pourrez remplir votre mission qui est celle de donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable."

Il suffit d'étudier un peu la question franco-américaine pour se rallier à l'opinion du distingué prélat que nous venons de citer.

Ainsi, dans l'Etat de New-York et dans le Vermont, où le français semble moins en honneur que dans les autres Etats de l'Est, les trois-quarts des Franco-américains qui ne parlent plus leur langue ne sont plus catholiques. Les uns ont apostasié carrément et sont entrés dans le giron des sectes protestantes ; les autres se sont contentés de délaisser petit à petit leurs devoirs religieux et ne fréquentent aucune église.

Et ce qui est vrai aux Etats-Unis l'est également dans d'autres pays.

Voici un exemple pris à l'étranger :

On vient d'annonceer qu'en Saxe l'Eglise catholique fait continuellement des pertes. Malgré le flot toujours croissant de l'immigration autrichienne, le contingent catholique saxon devient de moins en moins fort.

Or ces pertes sont imputables uniquement au fait que les habitants de la Saxe, coudoyant journellement les protestants du reste de l'Allemagne n'ont point, pour les retenir groupés, une langue à eux, pénétrée de catholicisme comme le français, et à laquelle ils auraient voué comme un culte pieux.

Les Saxons parlant la même langue que les protestants allemands ont, naturellement, à souffrir du fléau des mariages mixtes qui nous font tant de mal à nous, et les défections causées par ce fleau, jointes à celles causées par l'assimilation diercte, produisent des effets tout particulièrement désastreux.

En 1910, il y a eu en Saxe 2,715 mariages mixtes et 580 mariages entre catholiques ; et comme on le sait, dans la plupart des mariages mixtes, les enfants deviennent protestants, soit par la négligence des parents, soit par la pression indue et hypocrite qu'exercent les prédicants.

"Le plus grand mal, dit un écrivain saxon, c'est qu'une grande partie des catholiques de notre royaume sont éparpillés au milieu d'une population entièrement protestante et parlant la même langue qu'eux."

Voilà un aveu dont le rédateur de l'*Extension* fera bien de prendre note.

Mais quittons la Saxe et revenons chez nous.

Il y a, dans les diocèses de Boston, Portland, Manchester, Burlington, Springfield, Providence, Fall River et Hartford, c'est-à-dire dans la Nouvelle Angleterre, 2,311,272 catholiques.

Or, sur ce nombre, on compte environ 1,100,000 Franco-Américains. Il reste donc 1,211,272 catholiques de langue autre que le français. Si l'on déduit maintenant de ce dernier chiffre les quelques 200,000 Italiens, Portugais, Polonais, Allemands et Autrichiens, il reste environ 900,000 catholiques de langue anglaise.

Dans ces mêmes diocèses, il y a en tout 1,200,000 Franco-Américains et 1,800,000 Irlandais nés catholiques.

Ainsi donc les Franco-Américains — qui ont une langue à eux — ne comptent que 100,000 non-catholiques sur un total de 1,200,000 âmes, tandis que les Irlandais — qui n'ont pas, ou plutôt n'ont plus d'idiome particulier — en comptent 900,000 sur 1,800,000 d'âmes.

La proportion des non-catholiques est donc, dans ces diocèses :

Pour les Franco-Américains de un douzième.

Pour les Irlando-Américains, de moitié.

Voilà des chiffres éloquents, n'est-ce pas ?

"Zuze un peu mon bon" ce que ce serait si nos amis n'avaient pas leurs "bals paroissiaux" pour se protéger contre l'influence ambiante du protestantisme et de l'indifférentisme !

Enfin, à Québec, le rappellerons-nous, pour 70,000 catholiques de langue française, il n'y a que 22 protestants parlant cette langue.

Ecoutons maintenant ce que dit de l'assimilation aux Etats-Unis un savant Jésuite français, le Rév. Père A. Brou :

"Un grave problème se pose en plusieurs diocèses des Etats-Unis. Par-dessus l'émigration irlandaise qui forme le fond des populations catholiques, à côté des émigrations allemande, italienne, polonaise, l'émigration canadienne apporte son contingent qui grandit sans cesse. Les Canadiens ne se refusent ni à parler l'anglais, ni à devenir de loyaux sujets de la République, mais ils veulent rester Canadiens et Canadiens français. Il leur faut donc des prêtres à eux. Ils ne réclament pas, comme naguère les émigrés allemands, des évêques de leur race ; mais seulement des prêtres qui les entendent, qui gardent les usages du pays d'origine. A ce prix, la foi se conservera chez eux. Les faits sont là ; partout où les Canadiens ont pu se grouper et garder leur langue, ils ont gardé leur foi. Sinon, non. Par ailleurs, ils grandissent en nombre, grâce à l'afflux continuel de nouveaux émigrés d'abord et aussi, et surtout à l'extraordinaire fécondité des familles.

"Or, ils entendent rester Canadiens français : c'est leur droit. Mais les évêques irlandais pour la plupart, estiment que le bien supérieur de l'Eglise réclame l'unité de langue. Leurs diocèses ne peuvent être une juxtaposition de communautés italiennes, polonaises, allemandes, françaises. Les Allemands n'ont pas fait longue résistance. Trois millions sont assimilés déjà. Il faut que les Canadiens répliquent que la situation n'est pas la même. Entre les émigrés allemands et l'Allemagne, par la force des choses, les attaches sont rompues ; qu'en reste-t-il après une ou deux générations ? Mais, eux, les Canadiens restent en contact immédiat avec leur pays. Il y a va-et-vient continuel entre les deux côtés de ce qu'on appelle les "lignes" ! Sans compter que la difficulté, qui se pose en quelques diocèses des Etats-Unis, se pose aussi exactement la même, et plus aiguë dans les diocèses mixtes du "Dominon". (Les Etudes, Paris, octore, 1912.)

Qu'on dise tout ce que l'on voudra, jamais on ne pourra nous faire croire que l'Eglise a quelque chose à gagner à ce que tous ses enfants d'Amérique parlent une même langue.

L'Anglais n'est pas et n'a jamais été le véhicule du catholicisme. Par contre il a été celui du darwinisme, du matérialisme et de l'hérésie.

Certes le protestantisme s'effrite de plus en plus aux Etats-Unis, mais les rangs de l'armée catholique n'augmentent pas aussi rapidement qu'ils devraient le faire ; et s'il en est ansi c'est que les défections qui se produisent chez les catholiques de langue anglaise deviennent de plus en plus nombreuses.

Selon nous, l'Eglise catholique a tout intérêt à ne point user de violence à l'égard des nationalités et des langues représentées aux Etats-Unis.

Et d'ailleurs en ce faisant elle rencontrera mieux les vues de la Providence dont elle est le symbole et l'auxiliaire sur la terre.

Un discours De M. Pothier

(*La Justice* de Biddeford.)

A l'occasion de la fête du 24 juin, *La Justice* se fait un devoir de mettre sous les yeux de ses lecteurs un fragment de l'admirable discours que le gouverneur Pothier a prononcé à un grand banquet donné en son honneur et en l'honneur de Mme Pothier, par les Franco-Américains de Pawtucket.

"La vie a ses compensations. Après l'épreuve vient le calme et les refroidissements intérieurs, causés souvent par d'injustes tracasseries, sont soulagés par la chaleur de l'amitié sincère.

"Je reçois, ce soir, une telle compensation. Mes amis de Pawtucket qui, depuis trente ans, m'ont cessé d'être fidèles à la cause commune et de m'encourager dans mes efforts pour placer notre élément sur un pied d'égalité avec les autres éléments de l'Etat, me donnent, en cette circonstance, une preuve nouvelle de leur sympathie et de leur bienveillance.

"Accoutumé à ces témoignages, je reste, cependant, ému en présence de ce groupe important de mes compatriotes qui m'expriment d'une manière si touchante la considération qu'ils ont pour moi. Les ennuis, les fatigues, les désappointements, tout s'efface en ce moment et je me sens plus alerte, plus fort et plus capable de porter les luttes qui restent à faire dans l'intérêt des Franco-Américains.

"Par la faveur des miens, j'ai été, pendant plus de trente ans, dans le peloton d'avant-garde et j'ose croire n'avoir pas manqué à mes devoirs, ni trahi la nationalité.

"Cette fidélité a été reconnue ; l'appui que j'ai reçu de tous les éléments de la population en est la preuve.

"Il n'est pas nécessaire, mes amis, de changer ses couleurs pour jouir des privilèges du civisme et l'individu, ou le peuple qui a cette faiblesse ne peut compter au premier rang. On ne subjugue pas un homme ou un peuple fier. Au contraire, on admire la fierté, ce sentiment honorable qui découle d'un cœur bien formé et d'une conscience sereine.

Cinq raisons pourquoi les personnes adonnées à la boisson devraient suivre le traitement :

I. Temps requis :

En trois jours vous êtes complètement guéris.

II. Permanence :

On donne une garantie que la cure est permanente.

III. Le secret :

Vous ne voyez personne autre que le médecin et la garde-malade (à moins que vous ne le désiriez autrement.)

IV. L'Innocuité :

Le traitement est garanti ne contenir aucune drogue d'une nature nuisible laquelle déclaration est assermentée et déposée au gouvernement du Dominion.

V. Coût :

Le coût y est à peu près 50 pour cent de moins qu'à toute autre institut semblable. Cela comprend la pension, la chambre, le médecin, la garde-malade et tout service et dépense durant le traitement.

L'INSTITUT NOBLE

62 avenue Marlborough, (bout de l'avenue Laurier Est.)

TEL. RIDEAU 2104, OTTAWA.

La cure améliorée de la boisson en trois jours à Ottawa.

UN MEDECIN ET UNE GARDE-MALADE CONSTAMMENT EN SERVICE.

SITUATION La demeure de l'institut Noble est située dans l'endroit le plus salubre et le plus retiré donnant sur le parc Strathcona.

On garantit une cure permanente.

Une attention spéciale

Si vous avez fait l'essai d'autres cures soi-disant contre la boisson et les avez trouvées sans succès, ne vous découragez pas. Venez chez nous—nous faisons une spécialité de tels cas.

VENEZ, ECRIVEZ OU TELEPHONEZ.

Fortement recommandé par Messieurs les membres du clergé.

"Notre Histoire, compatriotes, est remplie de revendications. Les Canadiens français ont été fidèles au drapeau d'Albion, ils ont été soumis aux lois que ce drapeau représente ; mais ils n'ont pas voulu être esclaves, ils n'ont pas voulu renier leur foi ni perdre leur langue. Ils sont restés Français et ils ont été les propagateurs de l'idée française sur ce continent Ils ont été les apôtres de cet idéalisme qui donna à Washington les légions de la France, ces légions qui sauvèrent la liberté américaine sur les redoutes de Yorktown, de cet idéalisme qui, à Saint-Eustache et à Saint-Denis, revendiqua et obtint le respect de leurs droits.

"Les leçons du passé, sont des leçons de droiture, de fidélité et de fierté, et nous ne devons, nous ne pouvons les oublier sans honte.

"Le vieux sang des aïeux qui s'indigne et qui bout,
La vertu, la fierté, la justice, l'histoire,
Toute une nation avec toute sa gloire
Vit dans le dernier front qui ne veut pas plier."

"Nous sommes les égaux des éléments les plus serieux de la vie américaine, et supérieurs à d'autres, si les travaux, les sacrifices, d'audace des ancêtres-pionniers de ce continent nous donnent le droit de réclamer cette supériorité.

"Mais cette égalité nous impose des devoirs et des obligations qu'il nous faut remplir. L'inaction, lorsque tout est nèvre autour de nous, serait indigne d'un peuple ayant des antécédents aussi superbes que le nôtre.

"Je ne cesserai, mes amis, de prêcher les habitudes viriles et la fierté légitime de race à mes compatriotes, réalisant parfaitement ce que cette fierté inspirera de dévouement et de progrès chez les nôtres. Je ne cesserai de leur conseiller d'établir des rapports heureux avec les voisins, comprenant bien la valeur de tels rapports, et de leur dire que notre rôle sera grand par la loyauté, le tact et la fierté.

"Peuple croyant et fier de ses traditions, il peut être le levain qui donnera une fermentation saine au progrès de cette puissance mondiale incomparable : la République américaine. Il peut, par exemple, donner la stabilité nécessaire aux institutions admirables de ce pays Joint aux éléments conservateurs, il peut être le frein aux convoitises dangereuses des masses qui s'éloignent des influences de la religion, et qui, aveuglées par les passions, perdent de vue la justice et le droit.

"La démocratie, pour être prospère, doit reposer sur la charité et le respect de l'autorité ou de la loi, et le citoyen libre doit vouloir et doit défendre la vraie liberté. Il doit s'opposer à toutes les formes d'oppression et demander une administration prudente des affaires publiques. Il doit s'élever au-dessus des préjujés et vouloir que le voisin jouisse des avantages et partage avec lui les responsabilités du civisme. Il doit combattre l'égoïsme de castes et n'envisager les questions économiques qu'au point de vue de l'intérêt général.

"Ces devoirs, les Franco-américains les ont compris, et je suis heureux de pouvoir, dans des circonstances comme celle-ci, et dans un état où ils ont accompli de si belles choses, exprimer la fierté que je ressens en étant de leur "classe", un des leurs, enfin, aimant bien la patrie nouvelle et toujours prêt à la servir."

Un besoin pressant

Les feux des forêts reprennent dans le Nouvel Ontario. Earlton, à une centaine de milles au septentrion de North Bay, réseau du Témiscamingue et Nord-Ontario, a été détruit par l'invasion d'un feu de forêt. Plusieurs établissements dans le district de Porcupine, étaient menacés dès mardi.

Dans le Nouvel Ontario, dès qu'un feu de forêt éclate quelque part, les gens se demandent entre eux, quel est le mortel fortuné qui a eu l'intention de se procurer à bon compte des "limites à bois".

La plupart du temps les rapports de ces incendies forestiers sont fortement exagérés, et les coupes sont alors obtenues à grande réduction.

Il n'y a pas de sot "gommerze".

On attaque Wilson

Le *National Zeitung*, de Berlin, attaquait samedi dernier le président Wilson de la République américaine, au sujet de son mémoire monétaire. Ce journal s'offusque de ce que M. Wilson, pour la deuxième fois depuis son installation, s'est rendu en personne au Congrès et a donné lui-même communication de son message. Il l'accuse d'être l'un des plus dangereux agitateurs, des temps modernes, parce que le Président, au contraire des autres hommes d'Etat de son siècle, voit un danger important dans la centralisation du capital, et parce qu'il demande protection pour les petits négociants qui demandent du crédit. Les gros commerçants allemands, qui se trouvent lésés par le tarif nouveau des Etats-Unis, sont au fond de cette campagne.

Wilson peut avoir ses torts, comme tout être humain, mais il a fait un bien immense au peuple en attaquant les gros capitalistes, qui n'ont pas craint de provoquer une crise monétaire dans le but de tout centraliser. Le petit commerce, celui qui dessert les petites bourses, a été fortement compromis par cette centralisation, et aujourd'hui que l'argent est rare, le Président voit clair quand il réclame une réforme immédiatement du cours monétaire.

Le jour où Wilson aura réussi à abattre la cupidité des gros capitalistes yankees, les affaires iront mieux dans toute l'Amérique septentrionale. Cela peut fort bien ne pas faire l'affaire de l'Allemagne, mais comme c'est à notre avantage, nous n'avons pas à nous préoccuper outre mesure des diatribes du *National Zeitung*.

Encore la guerre

Un joli cas de mégalomanie se développe dans les rangs de l'armée bulgare. Les Serbes et les Grecs ont été attaqués par les soldats de Ferdinand, et il est probable que le Monténégro et le Roumanie seront entrainés dans ce vortex pour la défense de la Serbie et de la Grèce.

Il n'est pas encore sûr que la question balkanique ne fera pas naître le conflit pan-européen avant la fin de l'année.

LA Cie GAUTHIER, Ltee

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs

SERVICE D'AMBULANCE ET VOITURES PRIVÉES.

259 St-Patrice. Téléphone : R. 804

BOUTET & BELANGER

52 RUE RIDEAU - - OTTAWA.

BERNADIN BOUTET, B. L.

AVOCAT, NOTAIRE, ETC.

AURÉLIEN BÉLANGER, M. A. PH. L.

ANCIEN INSPECTEUR DES ÉCOLES BILINGUES.

Téléphone : R. 1711.

Abonnez-vous à La Justice $1.00 par an.

—NOTRE—

Assortiment

—DE—

CHAPEAUX

Comme nous voici rendus à la saison des chapeaux de paille, laissez-nous vous montrer quelques unes de nos plus récentes créations et nos derniers modèles pour jeunes et vieux.

Nos prix sont à la portée de tous.

Coté & Cie

114 et 116 RUE RIDEAU

P. S. Chemises négligées.

LA

Banque Nationale

FONDÉE EN 1860

CAPITAL AUTORISE, $5,000,000. RÉSERVE..$1,400,000

CAPITAL PAYÉ..... 2,000,000. ACTIF TOTAL 17,741,000

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables.

Lettres de crédit émises sur tous les points du globe.

Travellers Cheques, payables sans charges en Europe et en Palestine.

Dépôts de $1.00 et plus acceptés, retirables à demande.

Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne.

Le clergé et les marchands des campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

ST-GEO. LEMOINE, gérant.

Voulez-vous Augmenter vos Ressources ?

Avec les difficultés de la vie qui augmentent chaque jour en même temps que le prix toujours plus élevé de l'alimentation, de nouveaux moyens s'imposent pour se créer de nouveaux revenus.
Placez donc votre argent à gros intérêt et permettez-nous de faire fructifier vos économies.

MORISSET & MORISSET, Ltée.

Courtiers en Finance et Immeubles

Bureau-chef :

193 rue Sparks, Ottawa. Tél. : Q. 7601-7602.

SUCCURSALES :

292 rue Dalhousie, Ottawa, téléphone : Rideau 504.
169 rue Principale, Hull, téléphone : Queen 7788.
313 rue Dalhousie, Ottawa, téléphone : Rideau 508.

Moustiquaires.

Notre Stock de Moustiquaires est complet

Pour chassis nous en avons de 20c, 25c, 30c, 35c, et 40c.

Portes de Broche.

De jolies portes bien faites et fortes.

Trois grandeurs : 2-8x6-8—2-10x6-10 et 3 par 7.
4 modèles différents. Prix, avec peintures, crochets et poignée, $1.00. $1.50, $1.75 et $2.25.

McDOUGAL'S LIMITED

581 rue Sussex. Telephone : Rideau 2332.

Immigration - Colonisation

La Société d'Immigration de la Vallée de l'Ottawa offre un million d'acres de bonnes terres arabes dans LE NOUVEL ONTARIO et les *ready-made farms* du district de Cluny, Alberta. Avantages exceptionnels aux Colons qui veulent s'établir dans l'Alberta et le Saskatchewan. Bureau de renseignement :

124 rue Rideau, Téléphone : R. 388

N. B.—Distribution gratuite de cartes géographiques et brochures, traitant des champs de colonisation dans tout le Canada.

P. H. CHABOT *Directeur-gérant.*

Pour inaugurer notre nouveau magasin, nous ferons une vente spéciale sans précédent.

Nos marchandises d'automne sont arrivées ; venez les voir, vous serez émerveillés. N'oubliez pas notre nouvelle adresse :

J. A. PARISIEN,

MARCHAND-TAILLEUR
POUR DAMES ET MESSIEURS

Tél. : Rideau 251. 174 rue Rideau, Ottawa.

Canadian Northern Steamships Limited

THE ROYAL LINE

La ligne maritime qui est absolument la plus belle et la plus rapide

Depart de Montreal

Royal Edward, Le 20 mai.
Royal Edward, Le 17 juin.
Royal George, Le 1 juillet.

On arrive à Bristol. Correspondance directe pour Londres et pour Paris. Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la sainte-messe.

S.-J. MONTGOMERY

RUE SPARKS, BLOC RUSSELL. TELEPHONE: QUEEN-3544.

A Propos de Construction

Le Bloc de Ciment M & M possede le principe essentiel du mur double :

Un espace d'air continuel ;
N'a pas de joints en ciment ;
N'est pas simplement troué ;
Reçoit le plâtre sans être latté ;
Est à l'épreuve de l'humidité, du feu et de la gelée ;
Est économique et pratique ;
Est durable et substantiel ;
Varie selon la nécessité et le goût ;
Est le plus facile et rapide à manœuvrer ;
Est sans égal pour mur solide et pour lambrissage ;

Morisset et Morisset, Limitée,

Manufacturiers des blocs de ciment M&M.

Manufacture, 126 Chapel — Tél. : Rideau 362.
Bureaux, 313 Dalhousie — Tél. : Rideau 508.

Gérant : ALBERT TASSÉ.

Feuilleton de "La Justice"

LES ANCIENS CANADIENS

Par P. A. De Gaspé

(Suite.)

Tu me diras, sans doute, que ces viandes réchauffées perdent beaucoup de leur acabit ; d'accord pour nous qui sommes habitués à vivre d'une manière différente ; mais comme l'habitude est une seconde nature, nos habitants n'y regardent pas de si près ; et, comme leur goût n'est pas vicié comme le nôtre, je suis certain que leurs repas, arrosés de quelques gouttes d'eau-de-vie, ne leur laissent rien à envier du côté de la bonne chère. Mais, comme nous aurons à revenir sur ce sujet, allons maintenant rejoindre mes parents qui doivent déjà s'impatienter de notre absence, que je considère comme autant de temps dérobé à leur tendresse. J'ai cru te faire plaisir en t'initiant davantage à nos mœurs canadiennes de la campagne, que tu n'as jamais visitée pendant l'hiver.

La veillée se prolongea bien avant dans la nuit : on avait tant de choses à se dire ! Et ce ne fut qu'après avoir reçu la bénédiction de son père, et embrassé tendrement ses autres parents, que Jules se retira avec son ami, pour jouir d'un sommeil dont ils avaient tous deux grand besoin après les fatigues de la journée.

CHAPITRE HUITIEME.

Le premier jour de mai,
Labourez,
J'm'en fus planter un mai,
Labourez,
A la porte à ma mie.

Ancienne chanson.

LA FETE DU MAI.

Il était à peine cinq heures le lendemain au matin, lorsque Jules, qui tenait de la nature du chat, tant il avait le sommeil léger, cria à de Locheill, dont la chambre touchait à la sienne, qu'il était grandement temps de se lever ; mais, soit que ce dernier dormit véritablement, soit qu'il ne voulût pas répondre, d'Haberville prit le parti le plus expéditif de l'éveiller, en se levant lui-même. S'armant ensuite d'une serviette trempée dans de l'eau glacée, il entra dans la chambre de son ami, et commença sa toilette du matin en lui lavant brusquement le visage. Mais, comme Arché, malgré ses dispositions aquatiques, ne goûtait que bien peu cette prévenance par trop officieuse, il lui arracha des mains l'instrument de torture, en fit un rouleau, qu'il lui lança à la tête ; et, se retournant de côté, il se préparait à reprendre son sommeil quand Jules, passant aussitôt au pied du lit, lui arracha toutes ses couvertures. Force fut à la citadelle, réduite à cette extrémité, de se rendre à discrétion, mais, comme la garnison dans la personne d'Arché était plus forte que les assiégeants dans celle de Jules, de Locheill le secoua fortement en lui demandant avec humeur si c'était la nuit que l'on ne dormait point au manoir d'Haberville. Il allait même finir par l'expulser hors des remparts, lorsque Jules, qui, tout en se débattant entre les bras puissants de son adversaire, n'en riait pas moins aux éclats, le pria de vouloir bien l'écouter un peu, avant de lui infliger une punition si humiliante pour un soldat futur de l'armée française.

—Qu'as-tu à dire pour ta justification, gamin incorrigible, dit Arché maintenant complètement réveillé ; n'est-ce pas suffisant de me faire endiabler pendant le jour, sans venir me tourmenter la nuit ?

—Je suis fâché, vraiment, dit Jules, d'avoir interrompu ton sommeil ; mais, comme nos gens ont un autre mai à planter à un calvaire, chez Bélanger *de la croix*, à une bonne demi-lieue d'ici, il est entendu que celui de mon père lui sera présenté à six heures du matin ; et, si tu ne veux rien perdre de cette intéressante cérémonie, il est temps de t'habiller. Je t'avoue que je crois que tout le monde comme moi, aimant tout ce qui nous rapproche de nos bons habitants : je ne connais rien de plus touchant que cette fraternité qui existe entre mon père et ses censitaires, entre notre famille et ces braves gens. D'ailleurs, comme frère d'adoption, tu auras ton rôle à jouer pendant un spectacle que tu n'as pas encore vu.

Dès que les jeunes gens eurent fait leur toilette, ils passèrent de leur chambre dans une de celles qui donnaient sur la cour du manoir, où une scène des plus animées s'offrit à leurs regards. Une centaine d'habitants disséminés çà et là par petits groupes l'encombraient. Leurs longs fusils, leurs cornes à poudre suspendues au cou, leurs casse-tête passés dans la ceinture, la hache dont ils étaient armés, leur donnaient plutôt l'apparence de gens qui se préparent à une expédition guerrière, que celle de paisibles cultivateurs.

De Locheill, que ce spectacle nouveau amusait beaucoup, voulut sortir pour se joindre aux groupes qui entouraient le manoir, mais Jules s'y opposa en disant que c'était contre l'étiquette ; qu'ils étaient tous censés ignorer ce qui se passait au dehors, où tout était mouvement et activité. Les uns, en effet, étaient occupés à la toilette du mai, d'autres creusaient la fosse profonde dans laquelle il devait être planté, tandis que plusieurs aiguisaient de longs coins pour le consolider. Ce mai était de la simplicité la plus primitive ; c'était un long sapin ébranché et dépouillé jusqu'à la partie de sa cime, appelée le bouquet ; ce bouquet ou touffe de branches, d'environ trois pieds de longueur, toujours proportionné néanmoins à la hauteur de l'arbre, avait un aspect très agréable tant qu'il conservait sa verdeur ; mais desséché ensuite par les grandes chaleurs de l'été il n'offrait déjà plus en août qu'un objet d'assez triste apparence. Un bâton peint en rouge, de six pieds de longeur, couronné d'une girouette peinte en vert, et ornée d'une grosse boule de même couleur que le bâton, se coulait dans les interstices des branches de bouquet, et, une fois cloué à l'arbre, complétait la toilette du mai. Il est aussi nécessaire d'ajouter que de forts coins de bois, enfoncés dans l'arbre de distance en distance, en facilitaient l'ascension, et servaient aussi de points d'appui aux *étamperches* usitées pour élever le mai.

Un coup de fusil, tiré à la porte principale du manoir, annonça que tout était prêt. A ce signal, la famille d'Haberville s'empressa de se réunir dans le salon, afin de recevoir la députation que cette détonation faisait attendre. Le seigneur d'Haberville prit place sur un grand fauteuil ; la seigneuresse s'assit à sa droite, et son fils Jules à sa gauche. Mon oncle Raoul, debout et appuyé sur son épée, se plaça en arrière du premier groupe, entre madame Louise de Beaumont et Blanche, assises sur de modestes chaises. Arché se tint debout à ganche de la jeune seigneuresse. Ils étaient à peine placés, que deux vieillards, introduits par le majordome José, s'avancèrent vers le seigneur d'Haberville, et, le saluant avec cette politesse gracieuse naturelle aux anciens Canadiens, lui demandèrent la permission de planter un mai devant sa porte. Cette permission octroyée, les ambassadeurs se retirèrent et communiquèrent à la foule le succès de leur mission. Tout le monde alors s'agenouilla pour demander à Dieu de les préserver de tout accident pendant cette journée. Au bout d'un petit quart d'heure, le mai s'éleva avec une lenteur majestueuse au-dessus de la foule, pour dominer ensuite de sa tête verdoyante tous les édifices qui l'environnaient. Quelques minutes suffirent pour le consolider.

Un second coup de feu annonça une nouvelle ambassade ; les deux mêmes vieillards, avec leurs fusils au port d'arme, et accompagnés de deux des principaux habitants portant, l'un, sur une assiette de faïence, un petit gobelet d'une nuance verdâtre de deux pouces de hauteur, et l'autre, une bouteille d'eau-de-vie, se présentèrent, introduits par l'indispensable José, et prièrent M. d'Haberville de vouloir bien venir recevoir le mai qu'il avait eu la bonté d'accepter. Sur la réponse gracieusement affirmative de leur seigneur, un des vieillards ajouta :

—Plairait-il à notre seigneur d'arroser le mai avant de le noircir ?

Et sur ce, il lui présenta un fusil d'un main, et de l'autre un verre d'eau-de-vie.

—Nous allons l'arroser ensemble, mes bons amis, dit M. d'Haberville, en faisant signe à José, qui, se tenant à une distance respectueuse avec quatre verres sur un cabaret remplis de la même liqueur généreuse, s'empressa de la leur offrir. Le seigneur, se levant alors, trinqua avec les quatre députés, avala d'un trait leur verre d'eau-de-vie, qu'il déclara excellente, et, prenant le fusil, s'achemina vers la porte, suivi de tous les assistants.

Aussitôt que le seigneur d'Haberville parut sur le seuil de la porte, un jeune homme, montant jusqu'au sommet du mai avec l'agilité d'un écureuil, fit faire trois tours à la girouette en criant : Vive le roi ! vive le seigneur d'Haberville ! Et toute la foule répéta de toute la vigueur de ses poumons : Vive le roi ! vive le seigneur d'Haberville ! Pendant ce temps, le jeune gars descendait avec la même agilité, en coupant avec un casse-tête, qu'il tira de sa ceinture, tous les coins et jalons du mai.

Dès que le seigneur d'Haberville eut noirci le mai en déchargeant dessus son fusil chargé à poudre, on présenta successivement un fusil à tous les membres de sa famille, en commençant par la seigneuresse ; et les femmes firent le coup de fusil contre les hommes.

Ce fut ensuite un feu de joie bien nourri qui dura une bonne demi-heure. On aurait pu croire le manoir assiégé par l'ennemi. Le malheureux arbre, si blanc avant cette furieuse attaque, semblait avoir été peint subitement en noir, tant était grand le zèle de chacun pour lui faire honneur. En effet, plus il se brûlait de poudre, plus le compliment était supposé flatteur pour celui auquel le mai était présenté.

Comme tout plaisir prend fin, même celui de jeter sa poudre au vent, M. d'Haberville profita d'un moment où la fusillade semblait se ralentir, pour inviter tout le monde à déjeûner. Chacun s'empressa alors de décharger son fusil pour faire un adieu temporaire au pauvre arbre, dont quelques éclats jonchaient la terre ; et tout rentra dans le silence.

Le seigneur, les dames et une douzaine des principaux habitants choisis parmi les plus âgés, prirent place à une table dressée dans la salle à manger habituelle de la famille. Cette table était couverte des mets, des vins et du café qui composaient un déjeûner canadien de la première société ; on y avait aussi ajouté, pour satisfaire le goût des convives, deux bouteilles d'excellente eau-de-vie et des galettes sucrées en guise de pain.

Il n'y avait rien d'offensant pour les autres convives exclus de cette table ; ils étaient fiers, au contraire, des égards que l'on avait pour leurs parents et amis plus âgés qu'eux.

La seconde table dans la chambre voisine, où trônait mon oncle Raoul, était servie comme l'aurait été celle d'un riche et ostentateur habitant en pareilles circonstances. Outre l'encombrement de viandes que le lecteur connait déjà, chaque convive avait près de son assiette la galette sucrée de rigueur, un *croquecignole*, une tarte de cinq pouces de diamètre, plus forte en pâte qu'en confiture, et de l'eau-de-vie à discrétion. Il y avait bien sur la table quelques bouteilles de vin auxquelles personne ne faisait attention : ça ne grattait pas assez le gosier, suivant leur expression énergique. Ce vin avait été mis plutôt pour les voisines et les autres femmes occupées alors à servir, qui remplaceraient les hommes après leur départ. Josephte prenait un verre ou deux de vin sans se faire prier, mais après le petit coup d'appétit usité.

A la troisième table, dans la vaste cuisine, présidait Jules, aidé de son ami Arché. Cette table à laquelle tous les jeunes gens de la fête avaient pris place, était servie exactement comme celle de mon oncle Raoul. Quoique la gaieté la plus franche régnât aux deux premières tables, on y observait néanmoins un certain décorum ; mais, à celle du jeune seigneur, surtout à la fin du repas, qui se prolongea tard dans la matinée, c'était un brouhaha à ne plus s'entendre parler.

Le lecteur se trompe fort s'il croit que le malheureux mai jouissait d'un peu de repos après les assauts meurtriers qu'il avait déjà reçus ; les convives quittaient souvent les tables, couraient décharger leurs fusils, et retournaient prendre leurs places après cet acte de courtoisie.

Au commencement du dessert, le seigneur d'Haberville, accompagné des dames, rendit visite aux convives de la seconde et de la troisième table, où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joie. On dit un mot affectueux à chacun : le seigneur but à la santé des censitaires, les censitaires burent à sa santé et à celle de sa famille, au milieu des détonations d'une vingtaine de coups de fusil que l'on entendait au dehors.

Cette cérémonie terminée, M. d'Haberville, de retour à sa table, fut prié de chanter une petite chanson, à laquelle chacun se prépara à faire chorus.

CHANSON DU SEIGNEUR D'HABERVILLE.

Ah ! que la table
Table, table, table
Est une belle invention !
Pour contenter ma passion,
Buvons de ce jus délectable.
Honni celui qui n'en boira,
Et qui ne s'en barbouille
Bouille, bouille :
Honni celui qui n'en boira,
Et ne s'en barbouillera !

Lorsque je mouille
Mouille, mouille, mouille
Mon gosier de cette liqueur,
Il fait passer dedans mon cœur
Quelque chose qui le chatouille
Honni, etc.

(A suivre.)

A NOS LECTEURS.

Encouragez de préférence nos annonceurs. Quand vous achetez à leurs magasins, mentionnez LA "JUSTICE" ; cela prouvera la valeur de la publicité dans notre journal et vous aiderez à notre œuvre.

Notre Stock d'été est Arrivé

IL EST LE PLUS BEAU
ET LE MIEUX ASSORTI QUE NOUS AYIONS ENCORE EU EN MAGASIN.

Donnez votre commande à bonne heure. Les premiers arrivés sont les premiers servis. Nous garantissons notre ouvrage.

J. D. GRENIER,

Marchand-Tailleur 278 rue Dalhousie, Ottawa.
TELEPHONE : Rideau 907

Pour Vous Construire

La Rideau Canal Supply Co., Ltd.,

est en mesure de remplir vos commandes, en ce qui concerne le SABLE et la PIERRE CONCASSÉE.

Cette puissante COMPAGNIE fournit actuellement les matériaux premiers, à la Corporation d'Ottawa, à la "Ottawa Construction Company Ltd," ainsi qu'à la compagnie du Téléphone Bell.

ADRESSEZ VOS COMMANDES À LA... Rideau Canal Supply Co., Limited

Président, L.-H. MORISSET. Secrétaire-trésorier, R.-J COUCH.

Lévaseur, Bassin du Canal, téléphone : Q. 6190. Bureau d'affaires, 88 rue Queen, téléphone : Q. 4897.

MORISSET & MORISSET, LTÉE

COURTIERS EN FINANCES.

193 RUE SPARKS, OTTAWA. Téléphone : Q. 7601-7602.

Vous vous demandez souvent :

Où puis-je avoir les meilleures impressions, et à qui dois-je confier mes travaux à l'avenir ?

Nous vous répondons :

LES MEILLEURS RESULTATS ne peuvent être obtenus que si vous confiez vos travaux d'impressions à un atelier typographique bien outillé et recommandable. Les ateliers de :

LA JUSTICE

sont ce qu'il y a de mieux pour vous donner pleine et entière satisfaction. Ne l'oubliez pas. Notre outillage est moderne et nos ouvriers des plus habiles.

Demandez un échantillon des ouvrages que nous avons faits en 1912.

457-459 rue Sussex, Ottawa

Téléphone : Rideau 736.

AUTOMOBILES

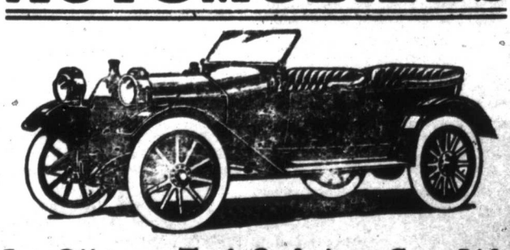

La Ottawa Taxi & Auto Co., Ltd,

est en mesure de vous fournir l'automobile que vous voulez

Cette puissante compagnie, successeurs de Ketchum & Cie, (département des automobiles), tient à conserver sa clientele de choix.

Agence directe des voitures suivantes :

Ford, Rolls-Royce, Reo, Russel, Napier, et camions Kelly.

Si la question d'automobiles vous intéresse, adressez-vous au bureau- chef

306-312 RUE SPARKS.

L.-O. Morisset, président, Harry Ketchum, gérant. Ou au soussignés :

MORISSET & MORISSET, Ltee.

Courtiers en Finance. 193 rue Sparks, Ottawa, Can.

TELEPHONES :

Salles d'exposition : Q. 3000. Garage : Q. 1800.

Agitation insensée

"Ceux qui poussent les Franco-Canadiens à protester contre les règlements qui gouvernent les écoles bilingues d'Ontario, ont répandu l'impression qu'on tentait de proscrire le français. Ils ont insinué qu'Ontario cherche à sevrer les enfants français de leur religion. Ils ont déclaré que les droits des Canadiens français sont envahis. Ces accusations n'ont pas l'ombre d'une raison. Les agitateurs doivent le savoir. Les hommes qui emploient le mensonge et des demi-vérités pour dévoyer le public à leur propre avantage, sont des démagogues, et il n'est pas d'individus plus dangereux qui puissent infester un pays.

"Que les défenseurs de la vieille école bilingue soient honnêtes. Qu'ils disent à leurs suiveurs quelle catégorie d'élèves elles produisirent. S'ils désirent revenir à ce genre d'éducation, qu'ils expliquent combien indiciblement futile elle était. Alors le public aphone français sera en mesure de juger si le gouvernement est *une vaste tyrannie* ou non."

Voilà en quels termes et sous quel titre le *News* de Toronto commence un article de rédaction lundi dernier.

Il poursuit en déclarant que ces *agitateurs* ont tout invoqué, les faits exceptés, et il déplore le silence de nos hommes publics qui devraient, à son avis, nous diriger mieux. Il ne s'agit pas de lutter "contre la race ou contre la religion", mais c'est tout simplement "une question industrielle".

Plus loin, il dira: "Les vieilles écoles bilingues ne produisaient que des illettrés incapables d'écrire une lettre acceptable en anglais ou en français. Il était visible que la synchronisation de l'instruction française et de l'instruction anglaise à l'école était un défaut". Puis on a remplacé tout cela par une langue dominante, la langue anglaise, la langue dominante du Canada, de l'Empire et des Etats-Unis.

L'article se termine par une invective personnelle à MM. Belcourt, Lavergne et Bourassa, qui sont désignés comme ennemis de notre race, tous ensemble.

Cet article ferait pitié s'il ne désopilait pas énormément la rate. Si le *News* n'était pas avant tout un organe absolument partisan, on pourrait donner quelque importance à ce qu'il écrit en rédaction; mais la sainte feuille de la plage d'azur n'en est pas à ses coups d'essai dans le déraisonnement.

Si personne en Ontario ne cherche à proscrire le français, pourquoi donc toutes ces gazettes qui réclament l'uniformité d'école, de langue, de drapeau, de foi? L'ignorance seule de notre histoire peut faire dire qu'une langue officielle au parlement de par la Constitution doit être prohibée dans les écoles qui sont soutenues exclusivement par l'argent des personnes qui parlent cette langue. Le *News* emploie le mensonge direct et cet autre mensonge, qui consiste à ne dire que la moitié de la vérité, quand il cherche à placer l'école bilingue dans un rang d'infériorité telle que ses élèves ne peuvent pas écrire convenablement une lettre en anglais ou en français. Que dire alors de l'école publique? N'a-t-on pas constaté, chaque année, que dans les examens de promotion la proportion des candidats heureux était plus forte chez les élèves des écoles bilingues que chez les élèves des écoles publiques? Dans ce cas il faudrait croire que l'école publique tant vantée ne produit que des sous-crétins, puisque l'école bilingue ne produit, elle, que des crétins. Voilà certes un fait patent qu'on ne disputera pas. Les rapports du ministère de l'Instruction publique, à moins d'être faux, sont là pour le dire. Nos hommes publics, au sens du *News*, devraient sans doute dire que les Canadiens français ne doivent jamais insister en Ontario sur la moindre chose, de crainte de soulever l'opinion de cagots anglophones Personne ne nie que la répétition des leçons françaises en anglais est un tort pédagogique; mais tous reconnaissent que le meilleur véhicule d'enseignement est et sera toujours la langue maternelle.

Tout le monde admet que l'anglais est la langue dominante du commerce dans une partie de l'Amérique septentrionale, mais elle ne l'est pas dans le commerce du monde. Les Canadiens qui ont voyagé autour du globe savent combien la langue anglaise reçoit peu d'importance en dehors des Etats-Unis et du Canada dans toutes les relations. La société polie de Londres parle français quand elle veut se faire entendre des étrangers qui viennent chez elle. La diplomatie n'emploie que le français dans tout l'univers; les maisons anglaises d'Ontario qui font affaires dans Québec ont une publicité française et une correspondance française: celles qui négocient avec le Mexique emploient ou le français ou l'espagnol; dans l'Uruguay le français et l'espagnol dominent; au Brésil ces deux langues et l'allemand ont la priorité sur l'anglais; et même à Hong-Kong, l'anglais, malgré son officialité, n'a pas cours partout. En Palestine et en Turquie, c'est encore le français qu'on emploie et le monolingue anglais est complètement perdu dans ces parages s'il n'a pas un interprète de Cook.

Le *News* fait bien son métier de feuille officiellement ministérielle, mais il fait mal le travail d'un journal respectable; car sous prétexte de combattre des préjugés, il en crée d'autres qui sont dix fois plus bornés.

L'école bilingue ne vaut pas grand chose, nous l'admettons; mais l'école publique ne vaut pas mieux, et le *News* n'a pas droit de l'admettre parce qu'il est sous la férule des bleus.

Heureusement que la population anglaise d'Ontario ne se laisse pas monter par ces diatribes des feuilles politiciennes; car il y a longtemps que la langue française serait disparue des programmes scolaires.

L'unification de langue est un non sens en Ontario comme partout ailleurs au Canada. C'est de plus une impossibilité. Malgré les tentatives de 1764, de 1790, de 1841 et des temps qui ont précédé la Confédération, le petit noyau de 60,000 français de la Cession s'est cinq fois déculé au Canada, et les descendants de ces colons abandonnés parlent encore leur langue et l'apprennent encore à l'école. Ils ne sont pas près, non plus, d'en cesser l'étude dans les écoles qu'ils soutiennent de leur propre ressources.

de VARENNES.

Les Ignorants

Lors de l'accident de McKellar la semaine dernière, un très jeune reporter du *Citizen* a commis une gaffe de première altitude qui aurait réjoui la *Sentinel*, et qui montre bien combien l'on soigne l'éducation des journalistes en herbe dans les chemes du fanatisme bebête.

Une dame, dont la propriété était envahie par les curieux, toujours trop nombreux partout où il y a quelque dérangement pria les journalistes de demander un ou deux agents au chef Ross pour protéger ses lares contre la masse toujours croissante des désœuvrés.

Or, le très jeune reporter du *Citizen* servit d'interprète à la dame auprès du chef de police et présenta la demande. Il ajouta en commentaire que Mme Unetelle craignait de se faire voler quelque chose et qu'après tout qu'il y avait la "so many blooming Frenchmen around". Le ton de voix de ce gamin dépaysé était à lui seul un poème lyrique.

Un confrère, ayant entendu la petite phrase incidente, fit une leçon un peu dure au très jeune reporter du *Citizen* et lui conseilla de ne jamais chercher de travail dans les journaux anglais de Montréal, avec de pareilles idées, s'il tenait à la peau de ses doigts.

Quand on travaille dans un journal qui impute tous les crimes du district aux Franco-Canadiens et aux catholiques, on peut bien craindre les voleurs quand il y a "so many blooming Frenchmen around".

On serait difficilement plus idiot que ce très jeune reporter du *Citizen*.

Parions qu'il aura de l'avancement. S'il peut monter jusqu'à la *Sentinel*, nous n'aurons plus aucun mal à lui souhaiter.

J'aime

Le dernier numéro du *Passe-Temps* (477) contient neuf morceaux de musique dont voici les titres:

1. "J'Aime", chanson interprétée par A. Desmarteau.
2. "Lorraine-Alsace", duo de chant.
3. "Par un Lundi au Matin", vieille chanson du Terroir.
4. "Pardonne à l'Aimée", romance interprétée par Lucille Angers.
5. "L'Orpheline", chanson pour jeune fille.
6. "Heure Exquise", célèbre valse chantée.
7. "En suivant le Régiment", chansonnette comique.
8. "Au Bord du St-Laurent", valse inédite pour le piano.
9. "Marche de la République", marche française pour piano.

"Béréria", monologue dramatique

Aussi plusieurs articles instructifs et amusants et la 14e leçon de notre cours sur l'Art de composer la Musique. Un numéro 5 cts. par la malle 6 cts. Abonnement: un an, Canada, $1.50; Etats-Unis, $2.00. Adresse: *Le Passe-Temps*, 6 Craig-Est, Montréal.

Demandez notre catalogue de primes.

La question bilingue

Le *News* de lundi dernier publie une "lettre à la rédaction" signée "Un lecteur du *News*", et datée d'Ottawa, le 27 juin 1913. Voici le poulet:

"Les journaux anglais d'Ontario, il me semble, ne comprennent pas pleinement la signification des démonstrations canadiennes françaises de dimanche dernier à Ottawa et dans toute la province de Québec. A moins que ces démonstrations ne reçoivent une réponse digne mais ferme de la presse de notre province,— à l'effet que la langue française ne recevra pas d'autres faveurs que celles qu'elle possède, et que la langue d'Ontario est et restera l'anglais,— je crains que la génération qui vivra dans une dizaine d'années n'ait de sérieuses difficultés à surmonter au sujet de la langue, et que les protestants de l'est, du nord et de l'ouest ontariens se trouveront dans vingt-cinq ans dans la même posture embarrassante que les protestants des Cantons de l'est de Québec aujourd'hui.

"Je crois que la population anglaise de la province vous doit une dette de reconnaissance éternelle, pour ce que vous avez fait jusqu'ici par votre résistance aux demandes extrêmes des Canadiens français sur la reconnaissance de leur langue en Ontario. J'ose espérer que vous emploierez cette influence, dans cette conjoncture critique de l'histoire de notre province, de façon à empêcher pour toujours l'introduction d'une langue autre que l'anglais dans les écoles dirigées par le gouvernement. Ce n'est ni une bonne politique ni un sage principe pour un parti en Ontario que de prêter l'oreille aux demandes d'une nationalité quelconque pour des écoles de races. Je regrette que ma position m'empêche de découvrir plus largement mon identité qu'en signant.

"UN LECTEUR DU *NEWS*."

* * *

Ceci va bien avec le grrrand article de rédaction du confrère, qui dit qu'il ne s'agit aucunement d'une question de religion ni d'une question de race dans la lutte faite à l'école anglo-française.

Naissance

Le 28 juin, Joseph-Alfred-Emmanuel-Jacques, enfant de M. Emile Lapointe, 167 rue Catheart.

Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Charbonneau.

Dans Gloucester

M. Léo Pariseau remplace M. Antoine Leduc, démissionnaire, dans le conseil municipal du canton de Gloucester. M. Pariseau a été choisi à l'unanimité des voix.

Simple justice

Le *Citizen* de jeudi dernier lance un article de rédaction pour recommander la destitution de l'inspecteur Laflamme, du Bureau municipal d'hygiène, parce que cet inspecteur a été accusé d'incompétence par le Bureau, et invité à démissionner. En décembre dernier, la Commission d'hygiène avait proprement jeté le docteur Shirreff à la porte pour incompétence notoire, et avait demandé un nouvel officier de santé. Or c'est sur la recommandation de Shirreff que le nouveau conseil municipal a demandé la démission de Laflamme.

Si Shirreff n'était pas capable de faire son travail en décembre, il ne l'est pas plus aujourd'hui, et il n'a certainement pas le droit de juger de la compétence des autres. Seulement il y a à l'Hôtel de Ville, et nous l'avons dit souvent, une clique anti-française qui ne se gênerait pas pour destituer Laflamme et qui garderait Shirreff malgré son renvoi en décembre. Si Laflamme doit partir, que son chef accidentel le suive, ou alors nous aurons droit de soulever l'opinion contre les farceurs gallophobes de l'Hôtel de Ville et du *Citizen*.

Sir Charles Tupper

Mercredi dernier sir Charles Tupper, ex-premier ministre du Canada, célébrait le quatre-vingt-douzième anniversaire de sa naissance. Né à Amherst le 2 juillet 1821, Charles Tupper s'est lancé de bonne heure dans la vie active de la politique, et il a fait sa part pour amener la confédération des quatre provinces mères du Canada. Il quitta la carrière en 1900, après l'avoir suivie pendant près de cinquante ans. D'après la presse anglaise, sir Charles Tupper est le seul survivant des travailleurs de la Confédération.

SERVANTE DEMANDEE.

On demande immédiatement une bonne servante générale. Bons gages. Pas d'enfants. S'adresser au No. 473 rue Rideau. Téléphone: Rideau 505.

A NOS LECTEURS.

Encouragez de préférence nos annonceurs. Quand vous achetez à leurs magasins, mentionnez LA "JUSTICE"; cela prouvera la valeur de la publicité dans notre journal et vous aiderez à notre œuvre.

Wm. J. LANDREVILLE
Entrepreneur de Pompes Funebres
401 rue Sparks —Tél.: Queen 3658
311 rue Dalhousie,—Tél: R. 717.
Ambulance privée et publique.

La grande vente forcée est en pleine activité

AU PLUS GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE HULL ET A SA SUCCURSALE.

MAGASIN: Rue Youville. Tél.: Q. 7539.

SUCCURSALE: 155 Montcalm. Tél.: Q. 2439.

N'ouliez pas qu'il nous faut $4,000 pour le 15 Juillet

et nous les aurons, car nous avons mis nos prix tellement bas qu'il est impossible que les gens n'achètent pas. Cette vente commencée le 4 juillet se continuera toute la semaine prochaine.

Pour vous convaincre, lisez la liste de prix qui suit:

Couchettes en cuivre

Couchettes en cuivre, poteaux de 2 pouces, fini brillant ou satin, garanties pour toujours garder leur couleur. Prix régulier $15.00. Pour..... $8.50

Couchettes en cuivre, telles que vignette, poteaux de 2 pouces tout autour, avec 6 grosses barres en cuivre aux pieds et à la tête. Prix rég. $25, pour... $15.50

Couchettes de $30.00 pour.... $21.50.
Couchettes de 28.00 pour.... 19.50.
Couchettes de 35.00 pour.... 22.75.
Couchettes de 34.25 pour.... 24.35.

Couchettes en fer

Couchettes en fer, de $3.50, pour..... $2.45

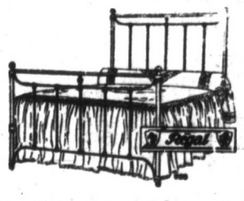

Couchettes en fer, telles que vignette, avec barres de cuivre aux pieds et à la tête, avec boules en or, finies bleu ou blanc. Prix régulier $6.00, pour..... $3.95

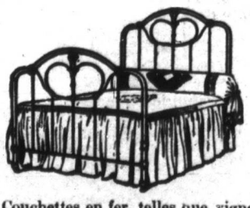

Couchettes en fer. telles que vignette, finies en émail cuit de première qualité. Prix régulier $8.50, pour..... $6.45

50 autres patrons de couchettes en fer à vendre à des prix ridicules.

GLACIERES

50 glacières, finies en chêne et en frêne, intérieur en tôle galvanisée ou en émail, à partir de

$5.85 a $35

Pour cette vente seulement.

Chaises en jonc

75 chaises en jonc, semblables à la vignette, en jonc de première qualité, finies brun ou blanc émaillé. Prix régulier $3.50, pour cette vente..... $2.45

Pas besoin de dire qu'il nous est impossible d'énumérer dans cette circulaire une grande quantité de réductions toutes aussi avantageuses que celles que nous mentionnons.

Voitures d'enfants

35 voitures d'enfants, pliantes, monture en acier, couverture en cuir de New-York. A partir de

$4.90 a $20

Pour cette vente seulement.

Sets de Salon

75 sets de salon en soie ou peluche de soie. C'est une occasion unique de vous procurer un set de salon presque pour rien. Cinq morceaux finis en acajou, valeur $24. Durant cette vente.... $17.90

Set de salon, 3 morc., $20 pour $14.50
" " " 30 pour 20.00
" " " 40 pour 32.00
" " " 50 pour 38.00
" " " 60 pour 48.00
" " " 70 pour 60.00

Tables d'extension

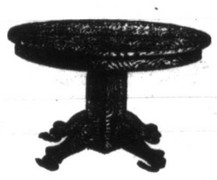

150 tables d'extension. Notre stock est considérable et de toute beauté. Vous n'avez que l'embarras du choix. J'en ai de toutes les formes, de toutes les grandeurs et de tous les prix. Je défie qui que ce soit de vendre ces articles à meilleur marché que moi.

SPECIAL:

500 chaises de salle à diner, un peu endommagées de très bonne qualité, qui se vendent régulièrement de 75c à $1.50, durant cette vente forcée seulement... 35c.

Nous garantissons nos couchettes en cuivre pour ne pas ternir. Et si quelqu'un nous prouve qu'elles peuvent être ternies par quoi que ce soit, à part des acides, nous leur donnerons une couchette pour rien.

Donc, accourez en foule à mes magasins du 4 au 12 juillet.

Livraison à Ottawa, Aylmer, Gatineau, Rochesterville, Deschênes, Tétreauville, Chelsea, Fraser Mill, Ironside, SANS CHARGE EXTRA.

Un petit montant sera accepté en à compte sur n'importe quelle vente. Les marchandises achetées seront assurées et gardées en magasin jusqu'à demande.

JOS. PAQUIN, DEUX MAGASINS: Rue Youville Téléphone: Queen 7539; 155 Montcalm (Brewery) " " 2439

ADRIEN M. MONCION, GERANT DE LA SUCCURSALE.